



# SATOM SA

INNOVER SANS CESSE...



# RAPPORT ANNUEL 2019





**SATOM SA**

# **2019**

# **RAPPORT**

# **ANNUEL**

**Rapport sur l'exercice 2019**

présenté par le Conseil d'administration  
à l'Assemblée Générale ordinaire



# SOMMAIRE

**06** Message du Président et du Directeur général

**08** 2019 mois par mois

**10** Organes de la société et actionariat

**12** Entreprise

**18** Santé, sécurité et qualité

**22** Environnement

**24** Exploitation et maintenance

**40** Perspectives

**45** Aspects financiers

# MESSAGE DE

## M. NEUKOMM, PRÉSIDENT ET M. BAILLIFARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Satom SA a le plaisir de boucler son exercice 2019 sur une très bonne performance d'ensemble et ceci dans tous ses secteurs d'activité. Cette performance, atteinte sans accident ni événement significatif, a été possible grâce à l'engagement et l'enthousiasme remarquables de chaque collaboratrice et collaborateur que nous tenons ici à remercier très sincèrement.**

**Notre usine de valorisation thermique** des déchets à Monthey a fonctionné à plus de 95 % de ses capacités, malgré des travaux de maintenance importants sur notre turbine à vapeur et nos fours. Dans ce secteur, le point principal à relever est l'acceptation, par les actionnaires, de l'introduction d'un nouveau modèle de tarification des déchets urbains (codes articles CA11, 12 et 13) qui prévoit l'application d'un tarif différencié dès 2020 entre les déchets en sac taxé contenant des biodéchets et ceux n'en contenant pas. Ce mécanisme innovant, destiné à améliorer la qualité des déchets qui lui sont confiés pour une meilleure valorisation, est une première en Suisse.

**Le site de méthanisation de Villeneuve** a valorisé un nombre record de tonnage de déchets verts et alimentaires. Ce résultat prouve la raison d'être de cette filière aujourd'hui largement reconnue à une époque où le tri, le recyclage et la valorisation de tous nos déchets, dans une logique de réduction de notre empreinte environnementale et d'économie circulaire, sont devenus une évidence pour chacun. Le point de vigilance pour ce site reste la stricte conformité des apports, indispensable pour

garantir la production d'un compost et d'un lisier de qualité destinés à notre agriculture de proximité. Satom SA déplore encore de trop nombreuses livraisons souillées de plastiques et matériaux non biodégradables. Celles-ci mettent en danger la filière si les exigences élevées de qualité de compost et du lisier ne peuvent être respectées.

Le déploiement de notre **Thermoréseau** sur les communes de Monthey et Collombey-Muraz s'est poursuivi en 2019 sur plusieurs axes. Un chantier d'envergure a notamment commencé pour la densification de la vieille ville de Monthey, de la Place centrale vers la rue Bourg-aux-Favre. Les travaux importants, coordonnés avec tous les services de la commune de Monthey et d'autres partenaires, se sont déroulés de manière optimale. Conscients des dérangements occasionnés aux commerces et citoyens concernés, nous profitons de leur adresser nos plus vifs remerciements pour leur compréhension. La barre des 100 MCHF d'investissements engagés dans le Thermoréseau de Satom SA depuis 2010 a été franchie durant l'année, démontrant s'il le fallait encore l'attractivité des conditions de branchement pour les citoyens, commerces et entreprises locales. En accord

avec les Municipalités d'Aigle et d'Ollon, une étude d'extension du Thermoréseau dans ces communes a été initiée fin 2019.

**GastroVert Private**, notre service de collecte des déchets alimentaires déployé en service public, a connu un développement très encourageant durant l'année 2019. Au total, 18 nouvelles communes ont déployé ce système sur leur territoire. 155 Twins ont été installés pour un total de 10'324 levées de bac et d'environ 1'000 t récoltées, ce qui dépasse largement les prévisions initiales. Fait très réjouissant, un partenariat a pu être conclu avec l'UTO (Usine de traitement des ordures du Valais central à Uvrier) qui, après analyse, a choisi GastroVert pour proposer un service de collecte des déchets alimentaires à ses communes actionnaires.

### Des projets pour une vision

Nos projets stratégiques à court terme - Ecotube, LAVACID, remplacement de la turbine à vapeur, production d'hydrogène - totalisant plus de 50 MCHF d'investissement, ont été étudiés plus en détail de sorte que des décisions d'investissement puissent être prises en 2020. De nombreuses autres études ont été lancées dans différents secteurs pour préparer l'avenir, ceci toujours dans la même logique de réduction de l'empreinte environnementale du déchet. Dans cette volonté, et afin d'anticiper les changements importants qui vont se présenter à court, moyen et long terme, la Direction et le Conseil d'administration de Satom SA ont initié des réflexions début 2019. Celles-ci ont débouché sur une redéfinition de la vision, de la stratégie et des valeurs de l'entreprise. L'organisation de l'entreprise a ainsi été adaptée pour garantir son développement futur ainsi qu'une gouvernance robuste.

Le potentiel de développement de l'entreprise est considérable dans tous ses

secteurs d'activité. Les investissements doivent maintenant être priorités afin de correspondre à notre nouvelle vision.



**Nous innovons sans cesse pour valoriser les matières, produire de l'énergie propre et préserver l'environnement.**

Grâce à sa très bonne santé financière et à la confiance accordée par ses communes actionnaires, Satom SA peut poursuivre ses activités de manière sereine et confiante afin de devenir un acteur important de la transition énergétique, ceci dans une volonté de valoriser toujours mieux les déchets qui lui sont confiés.



**Christian Neukomm**

Président  
du Conseil d'administration

**Daniel Baillifard**

Directeur général

2019

# MOIS PAR MOIS

## Vision

Le Conseil d'administration et la direction définissent la vision de Satom SA pour le futur : « Nous innovons sans cesse pour valoriser les matières, produire de l'énergie propre et préserver l'environnement ».

## Thermoréseau

Début des travaux de densification du Thermoréseau en vieille ville de Monthey.



## GastroVert

Première visite du verger GastroVert.



JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

## Ecotube

Reconnaissance par l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) du projet Ecotube comme projet de compensation CO<sub>2</sub>. L'autorisation de construire est reçue en mai.

## GastroVert

Pose du 100<sup>e</sup> Twin GastroVert.



## Actionnariat

L'Assemblée générale accepte le principe d'une tarification différenciée pour les communes proposant un système permettant de sortir des sacs taxés les biodéchets tel que GastroVert.

## Collaborateurs

Élection des représentants des collaborateurs de Satom SA au sein de la Commission du personnel.



## Communication

88% des participants à l'étude de notoriété initiée par Satom SA connaissent l'entreprise et l'image qu'ils en ont est majoritairement positive.

## GastroVert

Conclusion d'un partenariat avec l'UTO (Usine de traitement des ordures d'Uvrier) qui pourra ainsi proposer GastroVert aux communes actionnaires du Valais central.



JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

## Thermoréseau

100 MCHF d'investissement atteints par le Thermoréseau Satom SA.



## Thermoréseau

Soutien des communes d'Aigle et Ollon pour étudier une extension du Thermoréseau Satom SA sur leur territoire.



## Qualité

Début de la formation des cadres au système de management intégré avec pour objectif d'obtenir à terme une certification ISO 9001, 14001 et 45001.

# ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENT

#### **Christian Neukomm**

Conseiller municipal, Montreux

### VICE-PRÉSIDENT

#### **Pascal Gross**

Délégué du Conseil d'Etat (Valais)

Préfet du District de St-Maurice

### MEMBRES

#### **Roland Berdoz**

Délégué du Conseil d'Etat (Vaud)

Préfet du District Riviera – Pays-d'Enhaut

*(jusqu'à fin juin 2019)*

#### **Jean-Pierre Bovet**

Conseiller municipal, Forel (Lavaux)

*(jusqu'à fin juin 2019)*

#### **Franz Brun**

Syndic, Corsier-sur-Vevey

#### **Stéphane Coppey**

Président, Monthey

#### **Jean-Luc Duroux**

Conseiller municipal, Aigle

*(dès juillet 2019)*

#### **Claude Marie Marcuard**

Déléguée du Conseil d'Etat (Vaud)

Géologue EPFZ

*(dès juillet 2019)*

#### **René Quiros**

Conseiller communal, Martigny

---

## DIRECTION

#### **Daniel Baillifard**

Directeur général

#### **Corinne Cipolla**

Responsable Communication & Événements

#### **Gabriel Clément**

Responsable Conseil & Valorisation

#### **Jocelyne Clerc**

Secrétaire de Direction et du Conseil

d'Administration

#### **Sylvie Décaillet**

Responsable Département Services généraux

#### **Jean-Christophe Pachoud**

Responsable Département Projets & Maintenance

#### **Xavier Pelet**

Responsable HSSEQ et Département Services exploitation

#### **Raymond Primmaz**

Responsable Innovation & Développement

---

## ORGANE DE RÉVISION

#### **Jean-Luc Wassmer**

Fiduciaire FIDAG SA

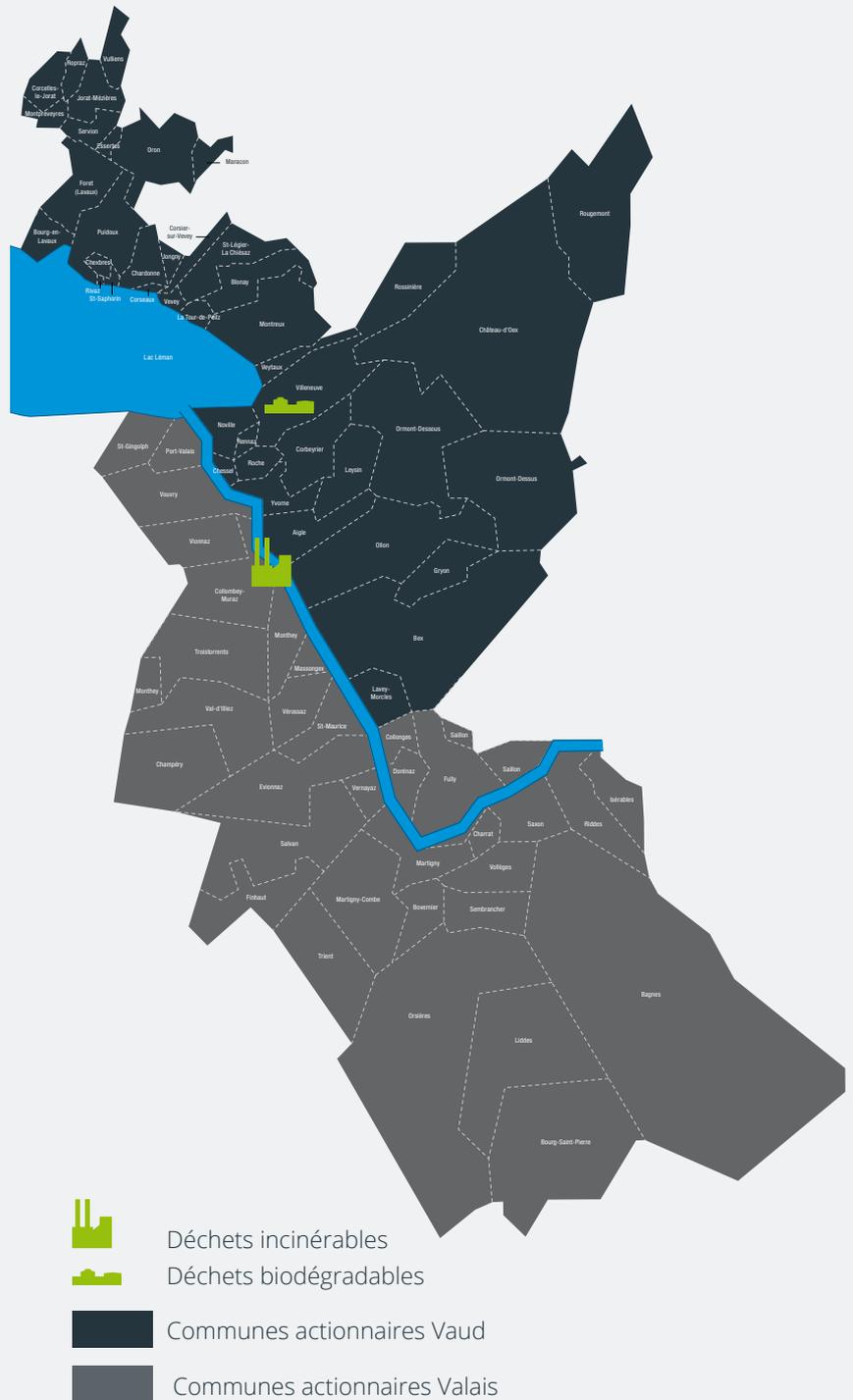
---

Le Conseil d'Administration agit comme organe collectif et se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige. En 2019, il s'est réuni pour sept séances ordinaires et deux journées stratégiques.

# ACTIONNARIAT

**L'actionnariat de Satom SA est réparti entre les 77 communes de son périmètre d'activité et les Cantons de Vaud et du Valais.**

En 2019, l'assemblée générale ordinaire de Satom SA s'est déroulée le 13 juin et a réuni 65 actionnaires. Lors de cette assemblée, les actionnaires de Satom SA ont accepté à une large majorité l'introduction d'une tarification différenciée. Celle-ci consiste à octroyer une diminution de CHF 110.00 à CHF 70.00 la tonne, au plus tôt dès le 1er janvier 2020, aux communes qui déploient sur leur territoire le concept de collecte des déchets alimentaires GastroVert, ou qui bénéficient déjà d'un système de collecte équivalent. Cette réduction tarifaire concerne les déchets de catégorie CA11 (ordures ménagères en sacs taxés), CA12 (ordures ménagères - hors déchets en sacs taxés - y compris déchets de voirie) et CA13 (incinérables des entreprises de petite dimension collectés par le service public). Cette manière de procéder a été validée par la Surveillance des Prix et l'OFEV. Elle se justifie par une différence de qualité et donc un potentiel de valorisation différent entre les déchets ménagers exempts de biodéchets et ceux qui en contiennent. Elle va dans le sens de la volonté de Satom SA de valoriser au mieux les déchets qui lui sont confiés dans une démarche respectueuse de l'environnement.



**Carte des communes actionnaires**

# ENTREPRISE

” Nous innovons sans cesse pour valoriser les matières, produire de l'énergie propre et préserver l'environnement.



# VISION



En 2019, une réflexion a été menée par le Conseil d'administration et la direction de Satom SA afin de déterminer la vision de l'entreprise et ses axes stratégiques. Au terme de ce processus, la vision suivante a été définie :

**« Nous innovons sans cesse pour valoriser les matières, produire de l'énergie propre et préserver l'environnement ».**

Pour atteindre cette vision, Satom SA souhaite maintenir un équilibre entre 4 axes stratégiques: :

- **les collaborateurs**
- **la conformité**
- **la disponibilité**
- **la compétitivité**

# VALEURS



C'est grâce au professionnalisme et à l'engagement de l'ensemble de ses collaborateurs que Satom SA peut travailler à l'atteinte de sa vision. Ceux-ci s'engagent dans leurs activités conformément à ces valeurs :

- **Le respect**
- **La franchise**
- **L'équité**
- **La solidarité**
- **L'écoute**
- **L'intégrité**
- **La responsabilité**
- **La confiance**
- **L'efficience**

# RESSOURCES HUMAINES



## Le personnel en quelques chiffres

Satom SA compte 82 collaborateurs dont 10 femmes et 72 hommes, ce qui, en tenant compte des temps partiels, représente 80 EPT (72 collaborateurs à plein temps et 11 à temps partiel). L'âge moyen est de 43 ans. Durant l'année écoulée, 2 collaborateurs sont partis à la retraite alors que l'entreprise a eu le plaisir d'accueillir 3 nouveaux collaborateurs, dont 1 apprenti et 1 stagiaire. 12 collaborateurs ont fêté des jubilés allant de 5 ans à 30 ans de service et l'ancienneté moyenne est de 10 ans, signe d'une belle fidélité de la part des collaborateurs à l'égard de l'entreprise.

En 2019, le taux d'absentéisme pour cause de maladie ou accident a été remarquablement faible : 1,8 %. Ce chiffre réjouissant témoigne d'une bonne santé générale de notre personnel. Il conviendra toutefois de maintenir ce chiffre le plus bas possible, notamment par des mesures de prévention et de sécurité appropriées.

**Collaborateurs**

**82**

**Répartition femmes - hommes**

**♀ 10 ♂ 72**

**Âge moyen**

**43 ANS**

**Ancienneté moyenne**

**10 ANS**

**Ancienneté la plus élevée**

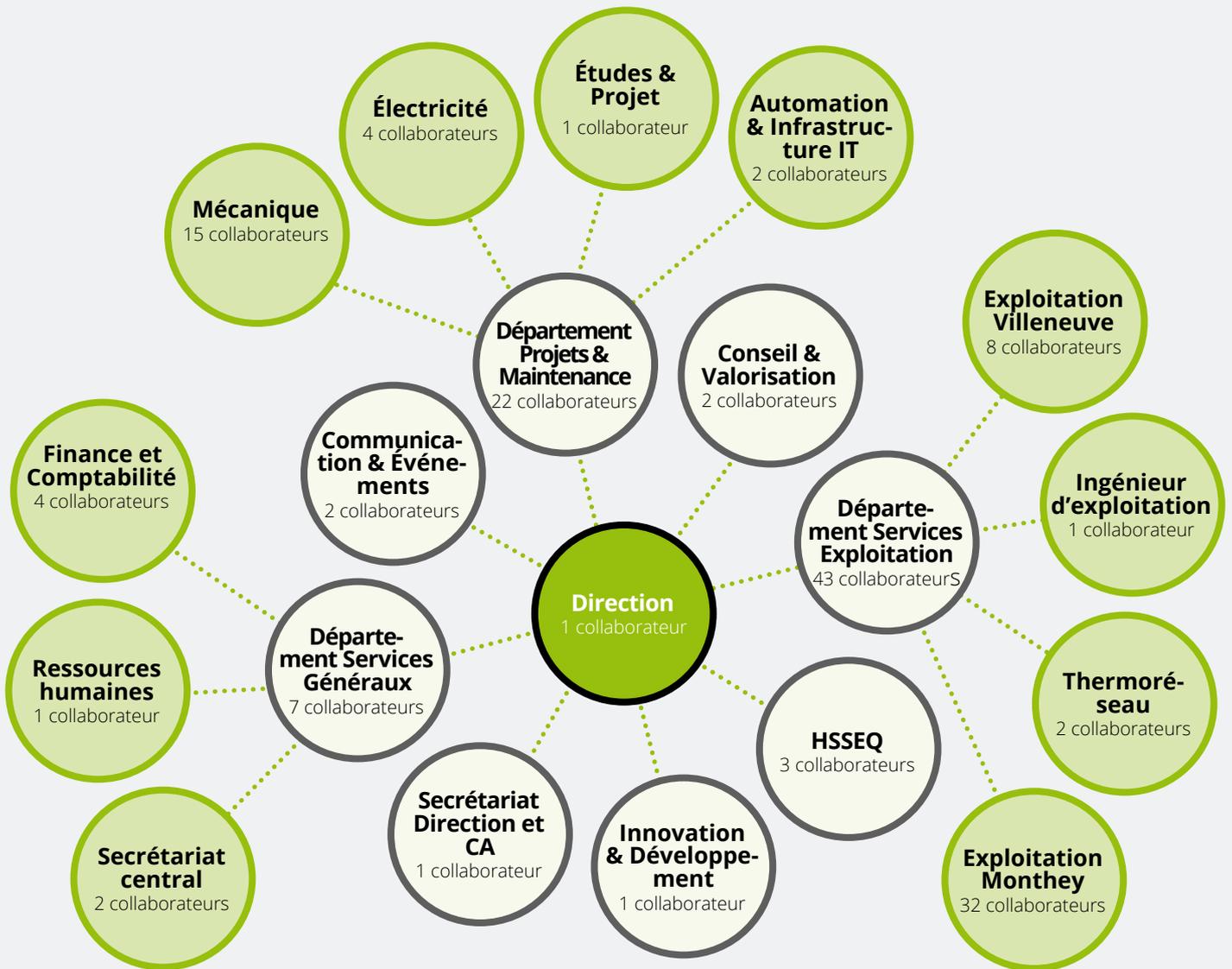
**32 ANS**

**Taux d'absentéisme**

**1.8%**

**C'est grâce au professionnalisme et à l'engagement de l'ensemble de ses collaborateurs que Satom SA peut travailler à l'atteinte de sa vision.**

## Organigramme de la société



# COLLABORATEURS

**Considérant que son personnel est sa ressource la plus précieuse, Satom SA a à cœur de renforcer leurs compétences et de maintenir une culture d'entreprise qui garantit à tout collaborateur d'avoir accès aux informations et de pouvoir être entendu. Dans ce contexte, de nombreuses formations ont été suivies, une note interne a été créée afin de tenir informés chaque mois les collaborateurs sur la vie de l'entreprise et, en parallèle, la Commission du personnel a été renouvelée. Plusieurs événements dédiés au personnel ont également été organisés.**

## Formations

Satom SA a à cœur de partager son expertise en formant la relève. En 2019, 4 apprentis étaient en formation dans l'entreprise :

- 1 électricien de montage,
- 1 employé de commerce,
- 2 polymécaniciens.

Conformément à sa vision, l'entreprise encourage également l'ensemble de ses collaborateurs à se former. En 2019, 14 formations continues différentes ont été suivies pour un total de près de 60 jours de formation. Celles-ci vont du permis cariste, à l'école du feu en passant par la formation sur la gestion des déchets, l'accueil et la communication dans une déchèterie ou sur les outils de bureautique tels que Word et Excel.

## Commission du personnel

À la suite des réflexions menées sur l'organisation de l'entreprise, la direction a souhaité renouveler la Commission du Personnel (CdP) de Satom SA. Celle-ci a pour but

- d'améliorer le climat et les conditions de travail,
- de renforcer la collaboration entre la direction et le personnel,
- de représenter les intérêts du personnel auprès de la direction.



Cette CdP est composée de 3 représentants du personnel, élus en août 2019 pour une durée de 3 ans, et de 3 membres de la direction.

### Événements pour le personnel

Une journée du personnel a été organisée le 14 juin 2019. Après une matinée consacrée aux informations transmises par la direction, les collaborateurs ont été invités à visiter le site de méthanisation de Villeneuve ainsi que le verger «GastroVert» parrainé par Satom SA, avec sur place une dégustation de différents produits. Au terme de cette journée, les familles étaient invitées à partager une soirée conviviale autour d'une grillade.

Le vendredi 13 décembre, le personnel s'est retrouvé au Casino de Saxon pour clôturer de manière festive l'année 2019 avec une soirée sur le thème "Faites vos jeux".



# SANTÉ ET SÉCURITÉ

De nombreuses démarches en matière d'hygiène, de santé et de sécurité ont été initiées par le service HSSEQ (hygiène, santé, sécurité, environnement et qualité). Elles doivent permettre de développer une véritable culture d'entreprise où les collaborateurs agissent et pensent de manière à assurer leur santé et leur sécurité ainsi que celles des personnes qui les entourent. Au final, l'année 2019 s'est soldée par un nombre très faible d'accidents: 6 accidents dont 3 impliquant des collaborateurs de Satom SA sans arrêt de travail, 1 avec arrêt de moins de 10 jours, 1 avec arrêt de plus de 10 jours et 1 avec uniquement des dégâts matériels.

## Actions en matière de santé

En plus des informations en matière de santé et sécurité transmises au personnel via notamment des séances ou les notes internes mensuelles, diverses actions ont été menées :

- **Campagne de sensibilisation sur l'hygiène des mains**

En travaillant avec des matières tels que des déchets ou des boues d'épuration, il est primordial d'avoir une hygiène stricte. Des bornes de désinfection des mains sans contact ont donc été installées dans les différents lieux clefs de Satom SA et les savons ont été remplacés par des distributeurs sans contact.

- **Audit « Hygiène du travail »**

Cet audit incluait l'observation et la collecte d'informations relatives à l'organisation de différentes activités ou places de travail, ainsi que des métrologies en lecture directe de différents polluants pour une appréciation des risques d'exposition. Les résultats obtenus ont permis d'estimer le risque de dépassement des valeurs limites SUVA. Suite à ces résultats, différentes recommandations ont été émises et des EPI (équipements de protection individuelle) spécifiques ainsi que différentes règles d'hygiène définies.

- **Cartographie du bruit**

Celle-ci a permis de définir les endroits à risque, de les signaler par l'ajout de pictogrammes et de garantir une meilleure protection des collaborateurs.

## Actions en matière de sécurité

Un accent particulier a été mis sur les travaux d'entreprises extérieures et les travaux à risques. Un système d'analyse de risque et de permis de travail a été introduit ainsi qu'un processus de signalement des dysfonctionnements. Celui-ci a pour objectif d'éviter qu'un incident ne se transforme en accident, dans une démarche d'amélioration continue qui cherche à mettre en évidence les causes afin de trouver des solutions, sans notion de culpabilité.

Parallèlement, divers audits et formations ont eu lieu :

- **Audit du système de défense incendie par le Service de la sécurité civile de la Ville de Monthey**

Celui-ci a permis de mettre en évidence plusieurs potentiels d'amélioration dont certains ont déjà été mis en place : éclairage de sécurité, plan d'évacuation, identification et marquage des portes coupe-feu. Ce programme de mise à jour se poursuivra jusqu'en 2021.

- **Exercice avec les pompiers de Monthey**

Les situations suivantes ont été exercées :

- Fuite de produits chimiques.
- Chute d'une personne dans la fosse à déchets.
- Evacuation d'une personne blessée sur escalier en hauteur.
- Simulation de feu dans divers endroits du site.

### Formation samaritain (BLS/AED) et école du feu

Ces deux formations ont été dispensées à une partie du personnel. L'autre partie sera formée ultérieurement.

**Ces actions se poursuivront en 2020 afin de garantir en permanence la santé et la sécurité des collaborateurs et partenaires actifs sur les sites de Satom SA.**



# CERTIFICATION ISO QUALITÉ

2019 a marqué le démarrage d'un processus de certification pour Satom SA. L'objectif est d'obtenir la certification ISO 9001 (gestion de la qualité), 14001 (environnement) et 45001 (santé et sécurité). Au-delà de la certification, cette démarche vise avant tout à :

## Unifier

les pratiques au sein de l'entreprise.



## Mieux documenter

les procédures et les informations.



## Améliorer

l'accès à l'information.



## Mettre en place

une démarche d'amélioration continue, où tout problème rencontré doit servir de tremplin pour s'améliorer.



Le processus va se poursuivre tout au long de l'année 2020 avec l'objectif d'une certification ISO 9001 et 14001 à fin juin 2021 et ISO 45001 à la fin 2022.

# CONSEIL, INFORMATION ET SENSIBILISATION

## Formations

Forte de son expertise, Satom SA a pour mission de conseiller ses communes actionnaires mais également de sensibiliser et d'informer l'ensemble de la population sur le tri, le recyclage et la valorisation des déchets. Un service « Conseil & Valorisation » est ainsi à disposition des communes pour les orienter face à la gestion de leurs déchets en fonction des aspects légaux, des infrastructures ou encore des différentes filières de valorisation des déchets. Ce service gère également les visites d'usine organisées pour des groupes. En parallèle, le service « Communication & Événements » veille notamment à sensibiliser la population via différents supports, à assurer l'animation dans les écoles et à coordonner la participation de l'entreprise à différentes manifestations.

## Étude de notoriété

Soucieuse de répondre aux besoins et aux interrogations de la population, Satom SA a fait réaliser une étude de notoriété auprès d'un panel de 180 personnes résidant dans son périmètre d'activité. Il en ressort que l'entreprise a une très bonne notoriété et une image majoritairement positive. En effet, 88 % des répondants connaissent l'entreprise et 65 % en ont une image positive (30 % neutre et seulement 5 % négative). En revanche, les activités de l'entreprise semblent moins bien identifiées par la population. Satom SA va donc s'efforcer

à l'avenir de mieux communiquer sur ses activités et sur sa gestion des questions environnementales. Ceci est d'autant plus important que, pour les répondants, les trois éléments prioritaires qu'une entreprise dans le domaine de la valorisation des déchets telle que Satom SA doit assurer sont le respect de l'environnement (80 %), la sensibilisation des enfants au tri des déchets (46 %) et la valorisation des déchets incinérables (40 %). Avec sa vision et ses activités, Satom SA répond pleinement à ces trois préoccupations et a ainsi à cœur de satisfaire les besoins de la population.



## Animation dans les écoles

Durant l'année scolaire 2018/2019, l'animatrice pédagogique a visité 322 classes de la 1H à la 8H, sensibilisant ainsi environ 7084 élèves par le biais de sept programmes scolaires. 14 classes de 7H et 8H ainsi que 2 groupes de passeport-vacances ont également participé à une visite de l'usine de Monthey. Une manière de leur faire connaître le parcours de valorisation des déchets ainsi que les activités essentielles qui en sont issues.



## Visites d'usine

En 2019, environ 200 personnes ont visité l'usine de Monthey et/ou Villeneuve et ont ainsi pu recevoir des informations détaillées de la part des conseillers du service Conseil et valorisation.



## Manifestations

Satom SA était présente au Comptoir Région Oron du 25 au 28 avril 2019 où près de 1000 visiteurs ont pu prendre connaissance de ses activités et recevoir des informations sur le tri et la valorisation des déchets, avec un accent mis sur GastroVert et la thématique des déchets alimentaires. Cette même action de sensibilisation a été menée du 27 septembre au 6 octobre à la Foire du Valais à Martigny. Durant ces 10 jours, plus de 4000 visiteurs se sont arrêtés sur le stand Satom SA, que ce soit pour participer à son concours, tester sa «grue des déchets» ou encore tout simplement poser une question.

Enfin, le 19 septembre, l'entreprise a participé au Smart City Day qui avait lieu au Crochetan à Monthey sur le thème «Valoriser le présent pour dessiner l'avenir». Cette manifestation réunit chaque année dans une localité de Suisse romande plus de 400 décideurs des communes et cantons, des milieux politiques et académiques. L'occasion pour Daniel Baillifard, directeur général de Satom SA, d'aborder la question de la «Gestion des déchets à l'ère de l'industrie 4.0: comment valoriser mieux avec moins?». Durant cette journée, le système connecté de collecte des déchets alimentaires GastroVert a également été présenté sous la forme d'un stand.



Par ces activités, Satom SA se positionne véritablement comme un service de conseil et d'information, tant pour les communes que pour la population en général. Il s'agit là d'une activité primordiale à une époque où l'information sur la gestion et la valorisation des déchets est plus que jamais indispensable face aux interrogations environnementales grandissantes. Ces actions se poursuivront donc en 2020 avec notamment pour objectif la mise en place d'un nouveau concept pour les visites et une mise à jour progressive des supports didactiques utilisés dans les classes.



# SOL, AIR, EAU

# ENVIRONNEMENT

## Sol

En matière d'environnement, les contrôles se sont poursuivis et des investissements consentis pour s'assurer que chaque activité de Satom SA respecte sa vision, en particulier concernant la préservation de l'environnement.

En 2019, Satom SA a acheminé 27'554 t de scories à l'usine ZAV Recycling AG à Hinwil desquelles 14 % de métaux et minéraux ont pu être extraits. Ceux-ci sont ensuite remis sur le marché dans une véritable démarche d'économie circulaire, ce qui représente un

très stricte qui limite à 0,4 % du poids de la matière sèche les substances étrangères tels que métal, verre, vieux papier, carton, plastique, etc. (ORRChim, Annexe 2.6). Concernant la teneur en plastique, les valeurs transposées au fonctionnement du site de méthanisation de Villeneuve autorisent une tolérance très faible de 0,1 %, soit environ 145 g de substances étrangères par tonne de matière entrante. En 2019, les prélèvements et analyses effectués par une entreprise externe n'ont révélé aucun dépassement des normes. Toutefois, la proportion de substances étrangères reste très proche de la limite autorisée malgré différentes mesures mises en place pour en augmenter l'extraction (criblage plus fin, campagnes de sensibilisation, extraction manuelle des corps étrangers). Ces mesures vont donc se poursuivre afin de diminuer au maximum la présence de matière indésirable et d'améliorer ainsi la qualité du compost et du digestat produits, ceux-ci étant d'une grande utilité pour l'agriculture régionale.

” Nous innovons sans cesse pour préserver l'environnement.

En effet, Satom SA s'engage à atteindre un bilan environnemental nul, voire positif. Cet engagement passe par un contrôle des matières entrant et sortant des sites de traitement ainsi que par le suivi de l'impact environnemental de ses activités sur l'air, le sol et l'eau. Pour ce faire, l'entreprise a mis en place des mesures efficaces et rapides pour prévenir toute déviation.

gain environnemental important, notamment en terme de réduction d'émission de CO<sub>2</sub>. Le détail des métaux ainsi récupérés est disponible à la page 28.

De son côté, le site de méthanisation de Villeneuve fait contrôler mensuellement la qualité de son compost et de son digestat. Ces derniers sont soumis à une législation



## Air

Le système de contrôle des polluants SICK dans les fumées émises a continué à fonctionner sans interruption. Les taux de polluants moyens observés en 2019 sont tous bien en dessous des limitations préventives de l'OPair (Tableau 1).

Les diminutions significatives observées en 2018 ont été maintenues avec comme principales améliorations par rapport à 2018 les oxydes d'azote (NOx), avec une réduction de 16.6 %, et les émissions de soufre, avec une réduction de 19.4 %.

Pour garantir le bon fonctionnement du traitement des fumées, les installations de Satom SA sont surveillées à plusieurs niveaux :

- automates et collaborateurs de surveillance 24 heures sur 24,
- maintenance préventive et calibrage des installations de mesures,
- contrôle annuel d'une entreprise indépendante,
- contrôles inopinés du Canton du Valais.

Ces contrôles se poursuivront en 2020 avec comme objectif de maintenir voire diminuer encore ces valeurs.

	HCl	HF	NH <sub>3</sub>	CO	SO <sub>2</sub>	NOx	PM <sub>10</sub>
	<i>mg/Nm<sup>3</sup>; état sec; 11% O<sub>2</sub></i>						
<i>Limites OPair</i>	<b>20.0</b>	<b>2.0</b>	<b>5.0</b>	<b>50.0</b>	<b>50.0</b>	<b>80.0</b>	<b>10.0</b>
Mesures en continu Satom 2019	<b>6.83</b>	<b>0.3</b>	<b>0.57</b>	<b>10.79</b>	<b>4.75</b>	<b>61.43</b>	<b>0.95</b>

**Tableau 1 – Taux de polluants moyens observés en 2019 et limitations préventives de l'OPair.**

## Eau

Un échantillon des eaux de rejet est analysé chaque mois par une entreprise externe conformément à l'autorisation de déversement fournie par le Service de l'environnement du Canton du Valais. Les résultats sont communiqués à l'autorité compétente quatre fois par année. Hormis pour la température, le zinc et les composés organiques halogénés absorbables (AOX), aucun dépassement significatif n'a été observé sur la base des analyses représentatives réalisées en 2019 (Tableau 2).

Le système actuel de traitement des eaux de Satom SA date des années 90 et ne satisfait plus les exigences de l'autorisation cantonale de déversement signée en 2018 : température, AOX et zinc. Le projet de lavage acide des cendres, LAVACID, qui a pris un peu de retard pour différentes raisons, devrait finalement démarrer en 2020. Il inclut une remise à neuf de ce système de traitement des eaux usées. Ceci permettra d'atteindre les valeurs admissibles, de récupérer le zinc contenu dans les cendres volantes

conformément à l'obligation légale qui entrera en vigueur au 1er janvier 2021 et de respecter la température de déversement.

Type	Unité	Valeur admissible	Valeur SATOM 2019
pH	[-]	<b>6.5 – 9.0</b>	<b>7.9</b>
Température	[°C]	<b>30</b>	<b>38.4</b>
Substances non dissoutes totales [MES]	[mg/l]	<b>20</b>	<b>8.3</b>
Carbone organique dissous (COD)	[mg <sub>C</sub> /l]	<b>10</b>	<b>1.52</b>
Ammonium (N-NH <sub>4</sub> + N-NH <sub>3</sub> )	mg <sub>N</sub> /l	<b>2</b>	<b>1.29</b>
Phosphore total	[mg <sub>P</sub> /l]	<b>0.8</b>	<b>0.37</b>
AOX	[mg/l]	<b>0.1</b>	<b>0.50</b>
Plomb	[mg/l]	<b>0.1</b>	<b>&lt; 0.02</b>
Cadmium	[mg/l]	<b>0.05</b>	<b>&lt; 0.001</b>
Chrome total	[mg/l]	<b>0.1</b>	<b>&lt; 0.007</b>
Cuivre	[mg/l]	<b>0.1</b>	<b>&lt; 0.005</b>
Nickel	[mg/l]	<b>0.1</b>	<b>&lt; 0.005</b>
Zinc	[mg/l]	<b>0.1</b>	<b>0.61</b>
Mercuré	[mg/l]	<b>0.001</b>	<b>&lt; 0.0002</b>
PCDD/PCDF	[ng/l]	<b>Pas de limite</b>	<b>0.0065</b>

**Tableau 2 - Taux de polluants observés dans les eaux de rejet au Rhône et limitations préventives de l'autorisation de déversement**

# EXPLOITATION ET MAINTENANCE

En 2019, les objectifs au niveau de l'exploitation ont été largement dépassés. La performance générale de l'entreprise a été très bonne, tant au niveau de la quantité d'apports traités que de l'énergie produite. Tout au long de l'année, Satom SA a traité les matières qui lui ont été confiées dans le souci permanent d'en optimiser la valorisation et de produire la meilleure énergie possible, conformément à sa vision.

” Valoriser les matières  
et produire de l'énergie propre.





## **SITE DE VALORISATION THERMIQUE - MONTHEY**

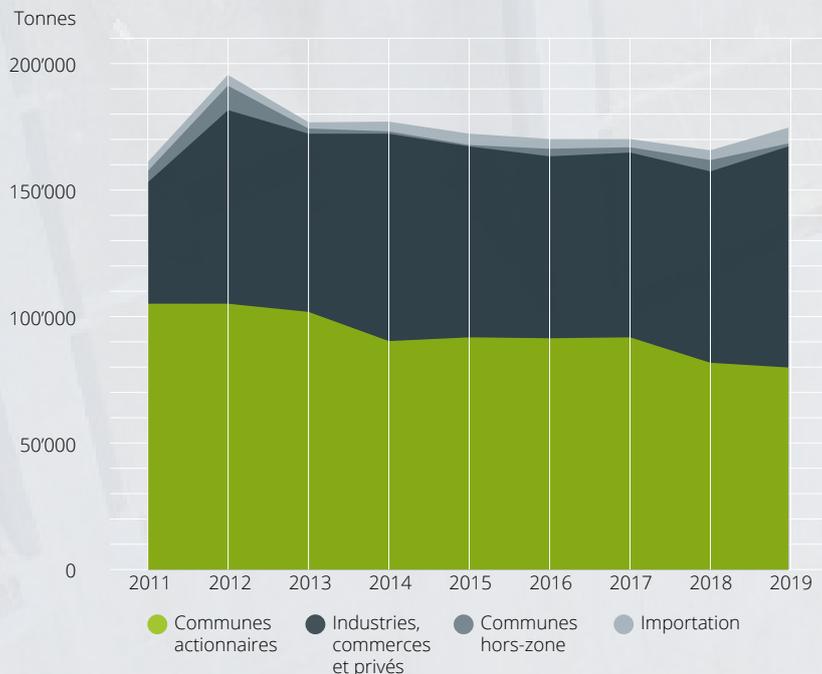
En 2019, de nombreux travaux de maintenance ont été réalisés pour assurer le fonctionnement optimal du site de valorisation thermique de Satom SA à Monthey. Malgré un arrêt total de l'usine pour révision durant 6 jours et des arrêts planifiés des lignes 1 et 3 de respectivement 35 et 21 jours, la quantité d'apports traités et d'énergie produite est en augmentation par rapport à 2018 comme l'attestent les chiffres ci-après.

Déchets valorisés thermiquement	<b>177'343 t</b>
Apports	<b>174'439 t</b> (5,5% d'augmentation par rapport à 2018)
Métaux récupérés	<b>3'436 t</b>
Vapeur vive produite	<b>631'482 t</b> contenant 534'367 MWh d'énergie
Électricité produite	<b>138'562'000 kWh</b>
Énergie thermique injectée dans le Thermoréseau	<b>78'626'000 kWh</b>
Objets immobiliers raccordés au Thermoréseau	<b>398</b>
Puissance branchée sur le Thermoréseau	<b>45.1 MW</b>

# APPORTS - DÉCHETS VALORISÉS THERMIQUEMENT

## Communes actionnaires

### Évolution des apports 2011 à 2019



En 2019, les communes actionnaires ont confié à Satom SA :

- 40'540 t de déchets ménagers collectés par camion poubelle à proximité des citoyens,
- 18'610 t de déchets des voiries, d'encombrants, de confidentiels, de déchets spéciaux et d'huiles usées,
- 5'173 t de bois usagés,
- 846 t de bois et déchets verts souillés.

Soit un total de 65'169 t de matière incinérable valorisée thermiquement par Satom SA, ce qui représente une baisse de 3.4% par rapport à l'année précédente. Cette baisse, moins importante qu'en 2018, est largement compensée par une hausse des apports provenant des clients commerciaux. La production de déchets par habitant pour les communes actionnaires de Satom SA est ainsi en moyenne de 215 kg par an (la population de référence de l'ensemble des communes actionnaires pour 2019 est de 299'253 habitants répartis à raison de 56% pour les communes vaudoises et 44% pour les communes valaisannes).

15'520 t de boues de STEP provenant de communes actionnaires ont également été traitées par Satom SA, soit une augmentation de 0.51% par rapport à 2018.

### Communes hors zone

En 2019, aucun déchet de communes hors zone n'a été livré à Satom SA.

### Industries, commerces et privés

Les industries, les commerces, l'artisanat et les centres de tri ont livré en 2019 :

- 68'825 t de déchets incinérables ordinaires, encombrants et déchets spéciaux,
- 14'205 tonnes de bois usagés et de bois sortis des cours d'eau,
- 4'320 t de bois et déchets verts souillés.

Soit un total de 87'350 t de matière incinérable valorisée thermiquement, ce qui représente une hausse de 16.5 % par rapport à 2018.

Ce secteur d'activité a également livré 565 t de boues de STEP.

### Déchets étrangers

En 2019, les quantités suivantes de déchets provenaient de l'étranger :

- 2'811 t de France – collaboration transfrontalière pour les déchets de la commune de Châtel,
- 3'024 t d'Italie – retour de déchets incinérables par les camions exportant le verre pour éviter des transports à vide.

Soit un total de 5'835 t de déchets importés.



## PRODUCTION

### Valorisation matière

Depuis 2009, Satom SA pratique l'extraction à sec des scories produites par ses fours d'incinération pour une démétallisation plus efficace. Depuis 2016, ces scories sont acheminées jusqu'à ZAV Recycling AG à Hinwill où elles sont traitées afin d'en extraire les métaux résiduels jusqu'à un diamètre de quelques dixièmes de millimètres. Ceux-ci peuvent ensuite être remis sur le marché, ce qui s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire respectueuse de l'environnement.

En 2019, Satom SA a confié 27'554 t de scories dans un état sec à ZAV Recycling AG. Le pourcentage récupéré de métaux par ZAV Recycling AG est de 10,94% soit 3016 t de métaux remis sur le marché, parmi lesquels on trouve :

- 2'069 t de ferraille
- 633 t d'aluminium
- 314 t d'autres métaux non ferromagnétiques comprenant entre autres :
  - 145 t de cuivre
  - 35 t de zinc
  - 405 kg d'argent
  - 12 kg d'or

58.8 t de verre ont également pu être récupéré des scories et remis sur le marché.

A ces chiffres s'ajoutent 418 t de métaux ferreux récupérées avant l'incinération et également remis sur le marché, soit un total de 3436 t de métaux ainsi valorisés.

Les scories confiées à ZAV Recycling AG représentent environ 21'000 t de CO<sub>2</sub> évités. En effet, une récente étude de l'ETH Zürich a permis de mettre en évidence que 777 kg de CO<sub>2</sub> sont évités pour chaque tonne de scories traitée dans cette usine. Les métaux ainsi récupérés évitent en effet les émissions liées aux extractions minières.



### Production d'énergie

Satom SA a produit dans ses 2 chaudières 631'482 t de vapeur contenant 534'367 MWh d'énergie. Celle-ci est transformée en énergie électrique et thermique. Une partie importante pourrait à l'avenir être fournie au site chimique de Monthey grâce au projet Ecotube dont la construction devrait démarrer en 2020 (voir page 41).

### Énergie thermique

En 2019, 398 sous-stations, pour une puissance souscrite de 45,1 MW, étaient branchées au Thermoréseau Satom SA déployé sur les Communes de Monthey et Collombey-Muraz. Au total, Satom SA a livré 69.984 GWh d'énergie thermique à ses utilisateurs.

### Électricité

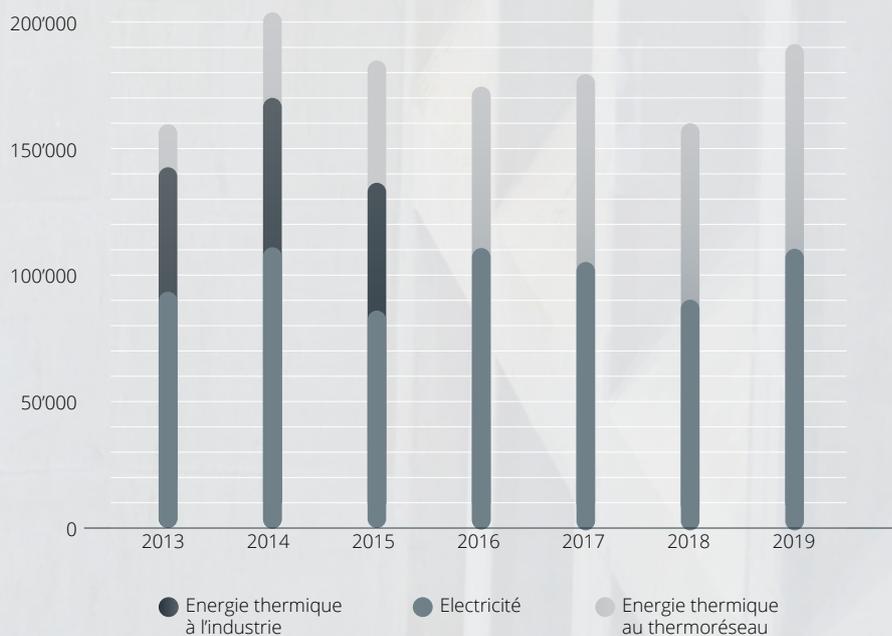
Au moyen d'une turbine à vapeur à condensation d'une puissance de 20 MW et qui a fonctionné pendant 8'509 heures en 2019, Satom SA a produit 138'562'000 kWh d'électricité et en a vendu 109'733'000 kWh. Soit une production correspondant à la consommation moyenne annuelle de près de 35'000 ménages (4000 kWh/an sans chauffage électrique).

Les panneaux photovoltaïques installés sur la nouvelle halle (CPN) ont permis de livrer 119'575 kWh.

### Production de vapeur



### Production d'énergie pour tiers (MWh)



**139 GWh**  
d'électricité produite

=

**28 éoliennes**  
l'équivalent de la production  
annuelle d'un parc du type  
de celle de Collonges (VS)



## DÉCHETS ET RÉSIDUS CONFIÉS À D'AUTRES ENTREPRISES DE TRAITEMENT

### Scories

Les scories sortant des fours, y compris les scories fines, ont atteint 31'330 t, soit le 19,4 % de la quantité totale de déchets incinérés (sans les boues de STEP). La majorité de ces scories a été livrée à Hinwil afin de permettre

la récupération des métaux qu'elles contiennent. Au final, 28'209 t de scories, soit un peu moins de 17,5 % de la quantité de déchets incinérés (sans les boues de STEP), ont été mises en décharge.

### Cendres volantes

Satom SA a confié pour stabilisation 3'350 t de cendres volantes lavées à Cridec. Celles-ci ont ensuite été déposées à l'ISDS Oulens SA, à Eclépens.

Scories livrées à Hinwil avant récupération des métaux	<b>27'554</b>	t
Scories livrées dans d'autres décharges	<b>1'811</b>	t
Scories fines livrées à Oulens et à Teuftal pour stabilisation des cendres volantes	<b>1'965</b>	t
- Métaux récupérés dans les scories livrées à Hinwil	<b>-3'016</b>	t
- Imbrûlés retour UVTD et batteries traitement séparés	<b>-45</b>	t
- Verre	<b>-60</b>	t
<b>Total de scories aboutissant en décharge</b>	<b>28'209</b>	t

# THERMORÉSEAU

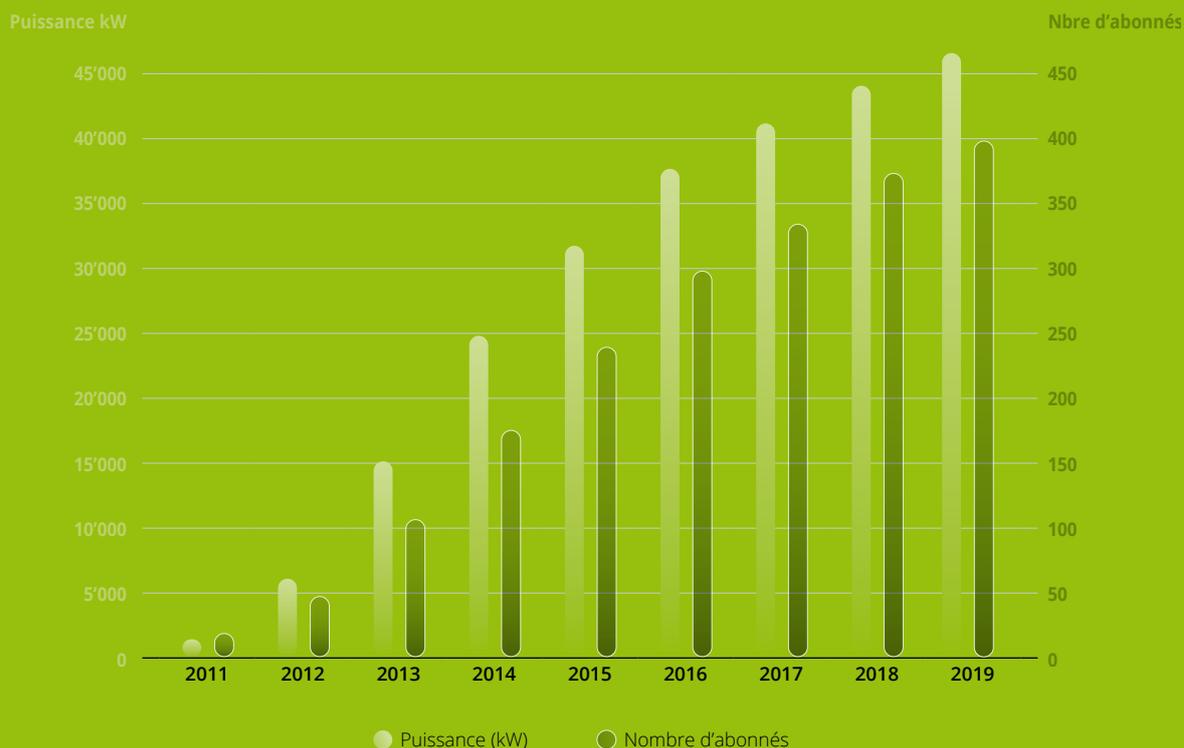
En 2019, l'extension du Thermoréseau Satom SA s'est poursuivie avec en particulier la densification de la vieille ville de Monthey. 30 nouveaux objets immobiliers ont pu être branchés, ce qui représente un total de 398 sous-stations pour une puissance souscrite de 45,1 MW. 69.984 GWh d'énergie thermique ont été consommés par les utilisateurs.

La sécurité d'approvisionnement a également été renforcée avec la création d'une deuxième ligne. La nouvelle conduite a été solidarifiée avec l'infrastructure existante durant le mois d'août, nécessitant l'interruption de l'alimentation du thermoréseau durant une journée. Cette liaison permettra d'éviter les désagréments vécus en janvier 2017 à la suite de la perforation de la ligne principale et de soulager

l'alimentation du Thermoréseau lors de la réalisation du nouveau tracé de la ligne ferroviaire AOMC qui est en interférence avec la ligne principale.

Après 10 ans de développement, Satom SA a franchi en août la barre des 100 MCHF d'investissement depuis le début des travaux liés au Thermoréseau.

## Puissance et abonnés 2011 à 2019





## SITE DE MÉTHANISATION VILLENEUVE

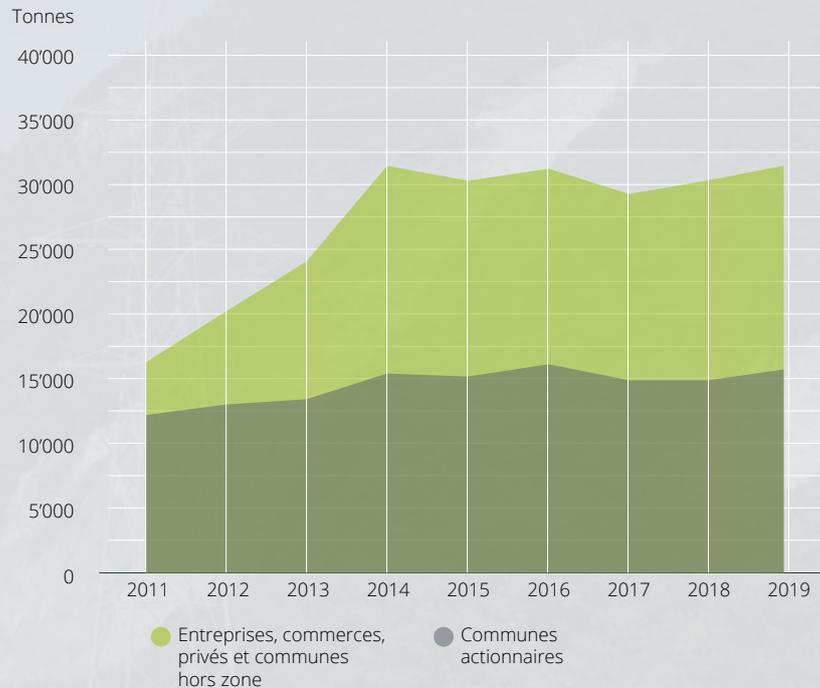


En 2019, différents travaux ont été réalisés sur le site de méthanisation de Villeneuve afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs. Les vestiaires ont été agrandis et un système de ventilation et de climatisation installé dans les locaux administratifs. Divers travaux de maintenance ont été réalisés et l'installation liée à l'exploitation de la collecte des déchets alimentaires GastroVert a été améliorée (optimisation de la réception des bacs et agrandissement de l'installation pour leur stockage). Les travaux d'amélioration du site de Villeneuve, comprenant notamment l'agrandissement de la place de réception des déchets verts, se poursuivront en 2020. De manière générale, comme l'attestent les chiffres ci-dessous, les apports livrés sur le site de Villeneuve sont également à la hausse, notamment grâce à l'augmentation du nombre de communes adhérentes à GastroVert. Ce site disposant encore de capacité, Satom SA espère pouvoir encore augmenter ces prochaines années le nombre de communes adhérentes et les quantités de déchets alimentaires traités.

Déchets méthanisables traités	<b>31'824 t</b>
Déchets alimentaires	<b>25%</b>
Communes adhérentes à GastroVert	<b>21</b>
Conteneurs GastroVert réceptionnés	<b>62'131</b>
Biogaz produit	<b>5 mio m<sup>3</sup></b>
Electricité produite à partir du biogaz et injectée dans le réseau	<b>6'914'880 kWh</b>
Chaleur produite	<b>7.6 GWh</b> dont 6.3 GWh injectés dans le chauffage à distance de Groupe E Celsius SA
Production de compost	<b>18'399 m<sup>3</sup></b>
Production de jus de presse pour l'agriculture	<b>13'870 m<sup>3</sup></b>

# APPORTS - DÉCHETS VERTS ET MÉTHANISABLES

## Évolution des apports 2011 à 2019



### Communes actionnaires

En 2019, les communes actionnaires de Satom SA ont confié 14'950 t de déchets verts au site de Villeneuve.

Environ 1'000 t de déchets alimentaires provenant des ménages appartenant aux 21 communes ayant adhéré au système GastroVert ont également été traités.

### Entreprises, commerces, privés et communes hors zone

Les paysagistes, privés, centres de tri et quelques communes hors zone ont livré 6'490 t de déchets verts.

Le site de Villeneuve a également reçu 3'000 t de déchets alimentaires provenant des quelques 740 cuisines professionnelles utilisant le système GastroVert Pro.

Plus de 5'000 t de déchets alimentaires ont également été livrés pour être traités à Satom SA par d'autres clients.



# PRODUCTION

## Transformation en engrais et plaquette

Les résidus des déchets méthanisables traités dans le digesteur ont permis la production de 18'399 m<sup>3</sup> de compost et de 13'870 m<sup>3</sup> de jus de presse (lisier).

Ces produits sont principalement utilisés par les agriculteurs de la région. Leur qualité est donc essentielle. Le respect de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), qui fixe la teneur en plastique à 0,1% du poids de la matière sèche, nécessiterait des machines de tri d'une efficacité proche des 100%. Malheureusement, de telles machines n'existent pas encore, raison pour laquelle Satom SA n'accepte, pour la production de son compost, que des déchets méthanisables exempts d'impuretés.

Ainsi, 1'547 t de déchets méthanisables souillés ont dû être déviés sur le site de Monthey pour être éliminés thermiquement, sans valorisation, de même que 3'620 t de refus de crible et bois verts trop souillés pour une transformation en compost.

Le compost et le jus de presse produits sur le site de Villeneuve ont été contrôlés à plusieurs reprises par un laboratoire indépendant qui confirme leur excellente qualité. Ils présentent de bonnes teneurs en éléments fertilisants ainsi que des teneurs en métaux lourds largement inférieures aux valeurs admises.

Les déchets de bois issus de l'entretien des espaces verts ont quant à eux permis la production de 890 m<sup>3</sup> de plaquettes.

## Production d'énergie

Les apports traités par méthanisation sur le site de Villeneuve ont permis la production de 4'927'213 m<sup>3</sup> de biogaz. Grâce à ses trois groupes chaleur-force représentant d'un total de 2'144 kW<sub>él</sub> et équivalent thermique, le site de Villeneuve transforme l'énergie de ce biogaz en électricité et en chaleur.

### Électricité

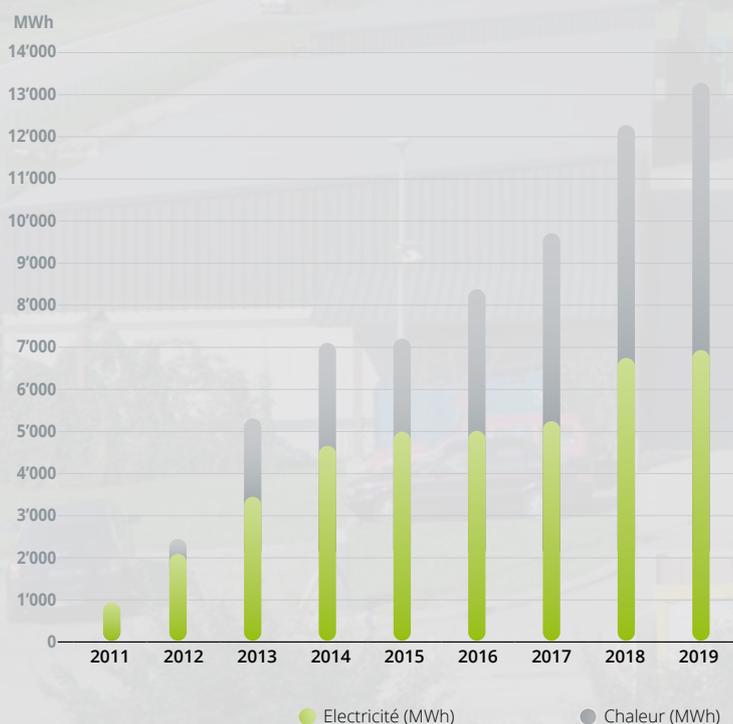
Sur les 7.4 GWh d'électricité renouvelable produite avec le biogaz du digesteur, 6.9 GWh ont été injectés dans le réseau.

### Chaleur

7.6 GWh de chaleur issue de la cogénération du biogaz ont été produits.

6.3 GWh de chaleur excédentaire non utilisée pour le fonctionnement des installations de Satom SA ont été injectés dans le chauffage à distance que Groupe E Celsius SA a déployé sur les communes de Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve.

## Production d'énergie



# GASTROVERT

En 2019, Satom SA, à travers son service Conseil & Valorisation, a travaillé activement au déploiement de son système de collecte des déchets alimentaires GastroVert auprès des ménages. En effet, GastroVert répond à plusieurs préoccupations :

- Valoriser au mieux les déchets alimentaires à partir desquels on peut produire du biogaz et du compost de qualité.
- Gérer la qualité des apports sur le site de méthanisation de Villeneuve et produire ainsi du compost de qualité pour l'agriculture de la région.
- Éviter que la filière de valorisation thermique du site de Monthey ne soit péjorée par la présence de déchets alimentaires dans les sacs poubelles.
- Permettre aux communes de répondre aux exigences de l'OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets) qui prévoient que les communes doivent valoriser les déchets et en particulier les biodéchets.

Ainsi, 18 nouvelles communes ont adhéré à GastroVert Private, portant ainsi à 21 le nombre total de communes adhérentes. Le cap des 100 Twins (points de collecte) a ainsi été atteint en août et, au final, 155 points de collecte étaient en fonction à la fin de l'année.

En parallèle, au 31 décembre 2019, la filière de collecte GastroVert Pro, destinée aux cuisines professionnelles (restaurants, EMS, cantines et autres), comptait 740 remettants.

Ce sont ainsi près de 4'000 t de déchets alimentaires qui ont pu être collectées via GastroVert en 2019 pour un total de près de 62'000 levées de bacs (51'683 Pro et 10'324 Private).

L'approbation de la tarification différenciée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 13 juin (cf. page 11) et qui sera effective en 2020 devrait permettre à GastroVert de poursuivre son extension et contribuer de cette manière à une meilleure valorisation des déchets alimentaires.

En parallèle, un partenariat a été conclu avec l'UTO (Usine de traitement des ordures du Valais central) qui pourra également offrir le service GastroVert à ses 31 communes membres de l'Association. Les déchets alimentaires récoltés auprès des communes membres de l'UTO seront valorisés à Vétroz, auprès de Gazel SA. Ce déploiement devrait intervenir dans le courant 2020.

Enfin, conformément au partenariat conclu avec les Fruits de Martigny SA et qui prévoyait l'implantation à St-Triphon, en culture biologique, d'un verger haute-tige, les 77 pommiers parrainés par Satom SA ont été plantés au printemps 2019. Ces 77 pommiers représentent les 77 communes actionnaires de Satom SA. C'est le compost issu de la filière de traitement GastroVert qui est utilisé pour fertiliser ce verger. Une manière, pour ces 2 entreprises, de s'inscrire dans un cycle naturel respectueux de l'environnement. Si les conditions sont favorables, la première récolte devrait être possible en 2022.



# DÉCHÈTERIES

## Gestion de déchèteries pour les communes

En 2019, Satom SA a poursuivi son activité de gestion pour les déchèteries de 11 communes. Neuf d'entre elles fournissent les infrastructures fixes et mettent à disposition le personnel d'exploitation. De son côté, Satom SA organise tous les appels d'offres relatifs à la mise à disposition des conteneurs, aux transports et à la prise en charge de toutes les filières. Une fois les mandats adjugés, elle contrôle les factures et organise le remboursement des taxes anticipées (SENS et SWICO) en faveur des communes.

Pour deux communes, Satom SA assume également la mise à disposition du personnel :

- Pour la commune de Collombey-Muraz, à la déchèterie régionale située sur son site de Monthey.
- Pour la déchèterie intercommunale En Praz Libon, à Fenil-sur-Corsier.

## Déchèterie régionale

La déchèterie régionale, située sur le site Satom SA de Monthey, a enregistré 43'789 passages, soit une augmentation de 6,8% par rapport à 2018. L'augmentation est donc moins forte qu'en 2018 où une augmentation de 35.08% avait été enregistrée, probablement à mettre en lien avec l'introduction de la taxe au sac.



 **DÉCHÈTERIE RÉGIONALE**

**S A T O M      T A R I F S**

Citoyen avec badge délivré par la Commune de domicile	Gratuit
Usager privé accès unique / par passage	8.00 CHF
Carte d'accès annuelle (année civile) + 20.00 CHF de dépôt pour la carte	60.00 CHF
Quantité de déchets > à 200 kg ou 1'000 lt	50.00 CHF
Quantité d'inertes > à 100 kg ou 100 lt	50.00 CHF
Quantité de déchets organiques > à 200 kg ou 1'000 lt, par 100 lt	10.00 CHF
Ordures ménagères ( jusqu'à 50 kg ou litres )	25.00 CHF
Ordures ménagères ( dès 50 kg ou litres ), par 100 kg	25.00 CHF
Pneu véhicule de tourisme, sans jante, dès la 5 <sup>ème</sup> pce	5.00 CHF
Pneu véhicule de tourisme, avec jante, dès la 5 <sup>ème</sup> pce	10.00 CHF
Pneu véhicule utilitaire simple, dès la 1 <sup>ère</sup> pce	15.00 CHF
Pneu véhicule lourd, pneu spécial, dès la 1 <sup>ère</sup> pce	30.00 CHF
<b>Tarif de passage en dehors des horaires de la déchèterie</b>	<b>minimum HT 15.00 CHF</b>

Approchez votre carte d'accès à l'endroit indiqué.  
Sans cette carte, le dépôt des objets s'effectue par paiement comptant à chaque passage.

Accès uniquement aux usagers privés  
Interdit aux entreprises, sauf accord préalable avec SATOM SA.  
La Direction

Hotline 0800 72 77 77      [www.satom-monthey.ch](http://www.satom-monthey.ch)



# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES D'EXPLOITATION

## MONTHEY

	2018	% PAR RAPPORT AU TOTAL LIVRÉ	2019	% PAR RAPPORT AU TOTAL LIVRÉ
<b>Apports des communes actionnaires (t)</b>				
Ordures ménagères (sacs taxés ou au poids)	43 466		40 540	
Déchets de voirie, encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	18 039		18 610	
Bois usagés	5 178		5 173	
Bois verts et déchets verts souillés	761		846	
Boues de STEP	15 441		15 520	
	<b>82 885</b>	50.13%	<b>80 689</b>	46.26%
<b>Apports des industries et privés (t) (y compris refus Villeneuve)</b>				
Déchets incinérables ordinaires	45 635		52 653	
Encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	14 336		16 172	
Bois usagés	11 812		14 205	
Bois verts et déchets verts souillés	3 192		4 320	
Boues de STEP	231		565	
	<b>75 206</b>	45.48%	<b>87 915</b>	50.40%
<b>Apports des communes non actionnaires (t)</b>				
Déchets incinérables ordinaires	2 872		0	
Boues de STEP	203		0	
	<b>3 075</b>	1.86%	<b>0</b>	0.00%
<b>Importation (t)</b>				
Déchets incinérables ordinaires	3 933		4 014	
Encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	245		1 821	
	<b>4 178</b>	2.53%	<b>5 835</b>	3.34%
<b>Quantité totale des apports (t) y compris boues de STEP et déchets ligneux livrés depuis Villeneuve</b>				
	<b>165 344</b>	100.00%	<b>174 439</b>	100.00%
Tonnage incinéré à l'extérieur :				
Déchets	0		0	
Boues	-592		0	
Variation de fosse (déchets)	-5 500		4 100	
Silo (boues)	260		-135	
Déchets verts traités à villeneuve	-505		-805	
Ferraille brute	-289		-256	
<b>Total des apports incinérés à Monthey</b>				
	<b>158 718</b>		<b>177 343</b>	
- Boues traitées à Monthey (t)	<b>15 543</b>		<b>15 950</b>	
<b>Total des déchets incinérés à Monthey (sans boues de STEP) (t)</b>				
	<b>143 175</b>		<b>161 393</b>	
Dont :				
Bois usagés	16 990		19 378	
Bois verts et déchets verts souillés (t)	3 953		5 166	

	2018	2019
Mâchefers / scories (t)	26 674	31 330
% des apports incinérés à Monthey	<b>18.63</b>	<b>19.41</b>
Dont scories fines utilisées en remplacement du ciment pour stabilisation des cendres volantes	<b>*1'579</b>	<b>*1'965</b>
*(ISDS Oulens SA et Deponie Teuftal AG)		
Cendres lavées (t)	3 039	3 350
Métaux ferreux (t)	2 600	2 486
Métaux non ferromagnétiques (t) et aluminium	1 095	950
Production de vapeur vive (en tonne)	572 473	631 482
Tonnes de vapeur par t de déchets incinérés (sans boues)	<b>3.99</b>	<b>3.91</b>
PCI des incinérables MWh/t	<b>3.043</b>	<b>3.013</b>
Énergie injectée dans le Thermoréseau depuis l'usine de Monthey (kWh) sans chauffage au mazout	70 469 000	78 626 000
kWh par t de déchets incinérés (sans boues)	490.34	487.17
Vapeur vive destinée à la production d'électricité (t)	572 473	631 482
Production d'énergie électrique (kWh)	114 064 000	138 562 000
KWh par tonne de déchets incinérés (sans boues)	<b>796.67</b>	<b>858.54</b>
Vente d'énergie électrique (kWh)	90 212 000	109 733 000
KWh par tonne de déchets incinérés (sans boues)	<b>630.08</b>	<b>679.91</b>
<b>Efficacité énergétique brute Selon R1 (BREF) (2.6 KWh<sub>th</sub> = 1 KWh<sub>el</sub>)</b>	<b>0.83</b>	<b>0.90</b>
avec consommation interne pour le traitement des fumées		
<b>Efficacité énergétique ENE valorisée auprès des tiers</b>	<b>0.65</b>	<b>0.71</b>
Production d'électricité photovoltaïque (kWh) (600 m2 sur le toit de la halle (CPN) depuis mai 2016)	120 972	119 575

## VILLENEUVE

	2018	2019
Total des apports de déchets méthanisables (t)	32 066	33 371
Livrés à Villeneuve	<b>*30 614</b>	<b>*31 824</b>
(* y compris déchets livrés depuis usine de Monthey)		
Livrés à Monthey	<b>1 451</b>	<b>1 547</b>
Total des levées de conteneurs « GastroVert » (Levées)	55 511	62 131
Tonnage total alimenté dans le digesteur (t)	28 471	28 749
Refus de crible et bois verts souillés livrés à Monthey avec valorisation énergétique (t)	2 503	3 620
Compost mûré pour l'agriculture (m <sup>3</sup> )	19 331	17 493
Jus de presse pour l'agriculture (m <sup>3</sup> )	14 628	13 870
Compost mûré pour paysagistes, communes et privés (m <sup>3</sup> ):		
< 20 mm	271	326
< 10 mm (y compris sacs de 50 litres)	602	580
Plaquettes produites et vendues (m <sup>3</sup> )	640	890
Biogaz produit (m <sup>3</sup> )	4 848 343	4 927 213
Equivalent en GWh de gaz	<b>21.0</b>	<b>21.3</b>
Electricité renouvelable produite avec le biogaz du digesteur (kWh) et injectée dans le réseau	6 737 478	6 914 880
Biogaz produit par tonne alimentée dans digesteur (m <sup>3</sup> /to)	170	171
Chaleur excédentaire injectée dans le chauffage à distance de Groupe E Celsius SA (kWh)	5 526 252	6 363 111

# PERSPECTIVES

## **LAVACID: Lavage acide des cendres volantes et nouvelle station de traitement des eaux**

Conformément à la vision de Satom SA et sa volonté d'innover sans cesse pour améliorer sa performance et réduire l'empreinte environnementale du déchet, de nombreux projets sont à l'étude tant pour le site de Monthey que pour celui de Villeneuve. La réalisation de certains va pouvoir démarrer en 2020 alors que pour d'autres les études doivent encore se poursuivre. En parallèle, Satom SA va continuer ses activités avec le souci permanent d'en optimiser l'efficacité grâce à une adaptation constante de ses installations.

Le projet LAVACID, devisé à quelques 25 MCHF, consiste en la construction d'un système de lavage acide des cendres volantes de Satom, de l'Usine de traitement des ordures ménagères du Valais central d'Uvrier (UTO) et d'une partie de celles provenant des Services industriels de Genève, ainsi qu'au remplacement des installations de traitement des eaux. Le procédé du lavage acide permet la précipitation du zinc qui se retrouve sous forme de boues appelées « boues d'hydroxydes ». Celles-ci seront ensuite traitées dans une

L'autorisation de construire de ce projet a été délivrée à Satom en date 24 avril 2019. Afin d'être rapidement à nouveau conforme, Satom SA a décidé de réaliser ce projet en deux étapes distinctes. Les choix techniques de la première étape permettent toutes les variantes possibles pour la seconde. La première étape consiste à remplacer le traitement actuel des eaux pour satisfaire les nouvelles exigences stipulées dans l'autorisation cantonale de déversement de 2018. Cette étape est devisée à 9.1 MCHF. Les études de détail se sont poursuivies en 2019 de



**SATOM SA innove sans cesse, de nombreux projets sont à l'étude tant pour le site de Monthey que pour celui de Villeneuve.**

usine dédiée en cours de planification (projet SwissZinc). Le projet LAVACID permettra à Satom SA d'être en conformité avec l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) qui impose la récupération du zinc à partir du 1er janvier 2021 dans les installations où sont valorisés les déchets urbains.

telle sorte que les travaux de mise en œuvre puissent être planifiés entre 2020 et le premier semestre 2022.

La seconde étape du projet est la mise en place du lavage acide des cendres volantes. Pour cette étape, il convient d'étudier plus en détail le procédé de traitement afin de garantir le respect du taux de dioxine autorisé pour la mise en décharge des cendres lavées dans un casier de type C et D. L'objectif de Satom SA est de concrétiser cette étape d'ici à 2023.

## Ecotube – Conduite vapeur vers le site chimique de Monthey

Le projet Ecotube, devisé à 30 MCHF +/- 20%, comprend la construction et l'exploitation d'une conduite longue de 3.05 km dans le but de livrer de la vapeur sur le site chimique de Monthey via CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA. Produite par la valorisation thermique des apports livrés à Satom SA, cette vapeur viendra substituer une grande partie de la vapeur produite aujourd'hui à base de gaz naturel chez CIMO, permettant des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> très importantes sur le site chimique.

Si ce projet a malheureusement peu évolué du point de vue technique durant l'année 2019, des développements intéressants sont à relever au niveau administratif, à savoir :

- Reconnaissance par l'OFEV de ce projet comme projet de compensation CO<sub>2</sub> donnant droit au soutien par le biais d'attestations,
- Délivrance de l'autorisation de construire,
- Soutien par la Fondation pour le climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK.

Alors que tous les signaux sont au vert pour le lancement des travaux, le projet a été suspendu le temps de la clarification du cadre légal (loi CO<sub>2</sub> post 2020). Pour rappel, le parlement fédéral a refusé au début décembre 2018 le projet de loi élaboré par les chambres fédérales. Depuis, les discussions n'ont toujours pas abouties.

Sans des conditions-cadres claires et favorables au projet, en regard de l'investissement important qu'il représente pour Satom SA, cet ambitieux projet ne sera malheureusement pas entrepris. Cependant, d'après les récentes avancées parlementaires, les feux semblent au vert pour qu'il puisse être approuvé et libéré durant le 2<sup>ème</sup> semestre de 2020.

**350'000 t**  
de vapeur correspondent à  
**52'000 t**  
de CO<sub>2</sub> économisé par an  
**=**

**13'000**  
tours de la terre en voiture **ou**



# klik

## Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK

Soutient des technologies et des innovations respectueuses du climat au moyen de contributions financières et de savoir-faire, contribuant ainsi à compenser une part importante des émissions de CO<sub>2</sub> occasionnées par l'utilisation de carburants en Suisse.

**43'500**  
vols Genève-New York en aller simple pour une personne en classe économique



## Étude d'une nouvelle turbine à vapeur à contre-pression

Le projet Ecotube permet de livrer de la vapeur au site chimique de Monthey via les infrastructures de CIMO Compagnie industrielle de Monthey qui dispose de deux réseaux de vapeur distincts : 6 et 12 bar. La turbine à vapeur actuelle de Satom n'est pas équipée de soutirage 6 et 12 bar permettant d'alimenter les réseaux de vapeur de CIMO en débit important. Ainsi, afin d'optimiser l'efficacité énergétique de ses installations en cas de réalisation du projet Ecotube, Satom se doit de modifier sa turbine.

En été, la pression de condensation sera fixée à 0.1 bar afin de maximiser la production d'électricité. Les vapeurs d'échappement seront condensées dans l'aérocondenseur en place. En hiver, dans une perspective d'extension régionale et afin de pouvoir fournir davantage de chaleur au thermoréseau par le nouveau condenseur à eau HK3 (inclus dans le projet) en supplément de celle déjà récupérée dans les fumées, la contre-pression de la turbine sera réglée à 0.4 bar. Les vapeurs d'échappement seront condensées en partie par l'aérocondenseur en place,

mais aussi par le nouveau condenseur, ce qui permettra de diminuer les pertes thermiques et, par conséquent, d'augmenter l'efficacité énergétique globale de Satom.

Plusieurs variantes de projet ont été étudiées en 2019, à savoir l'implantation d'une nouvelle turbine côté Satom, d'une nouvelle turbine côté CIMO ainsi que la modification de la turbine actuelle. Cette dernière variante a été retenue car elle permet la meilleure optimisation énergétique au regard de l'investissement à consentir et de la durée d'immobilisation des installations.

Ce projet, devisé à 7 MCHF, est ainsi prêt d'un point de vue technique. Tout comme le projet Ecotube, il est en attente de la clarification des bases légales (loi CO<sub>2</sub> post 2020). Il devrait également pouvoir être approuvé et libéré durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

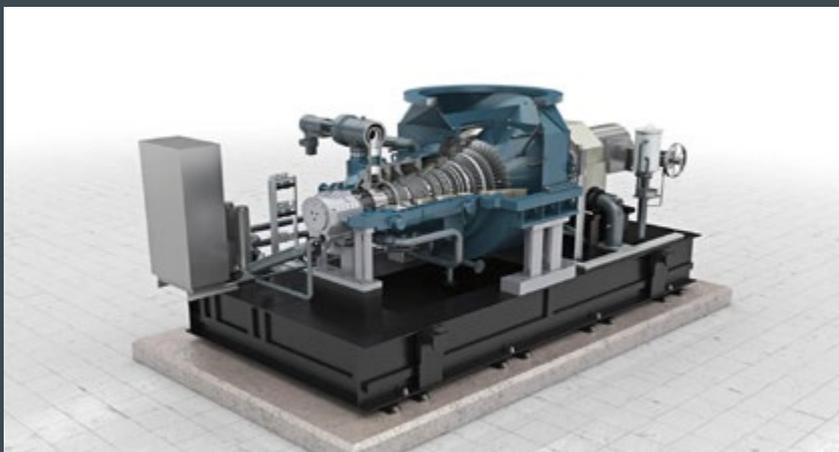
## Production Hydrogène

Ce projet pilote, qui considère l'hydrogène comme un vecteur énergétique d'avenir pour la mobilité des véhicules lourds, a pour objectif d'acquérir de l'expérience dans la production d'hydrogène, de débiter une diversification de la production de Satom SA et d'amorcer la décarbonisation des transports, à commencer par ceux liés aux transports de déchets.

Après une phase d'analyse menée en 2019, le crédit d'investissement sera soumis pour approbation au Conseil d'administration en début 2020.

Les prochaines étapes consisteront à déterminer les besoins ainsi que le partenaire adéquat pour mener à bien ce projet et de passer commande des installations dès que le fournisseur aura été choisi. L'objectif serait de pouvoir installer l'électrolyseur et la station-service H<sub>2</sub> d'ici fin 2021 avec une mise en service et des premiers essais au premier trimestre 2022.

Ce projet devrait permettre une production d'environ 120 t d'H<sub>2</sub> par année, soit une économie de quelques 1'200 t de CO<sub>2</sub> par année si l'on substitue le carburant consommé par des camions de 40 t parcourant au total quelque 1,5 mio de km.



## Extension du Thermoréseau

Dans le cadre de sa vision de développement à 30 ans, Satom SA a rencontré courant 2019 les autorités des communes d'Aigle et d'Ollon afin de leur présenter l'idée d'une extension du thermoréseau sur leur territoire. Suite à ces rencontres, les deux communes ont adressé un courrier à Satom SA lui confirmant leur intérêt à aller de l'avant avec cette idée.

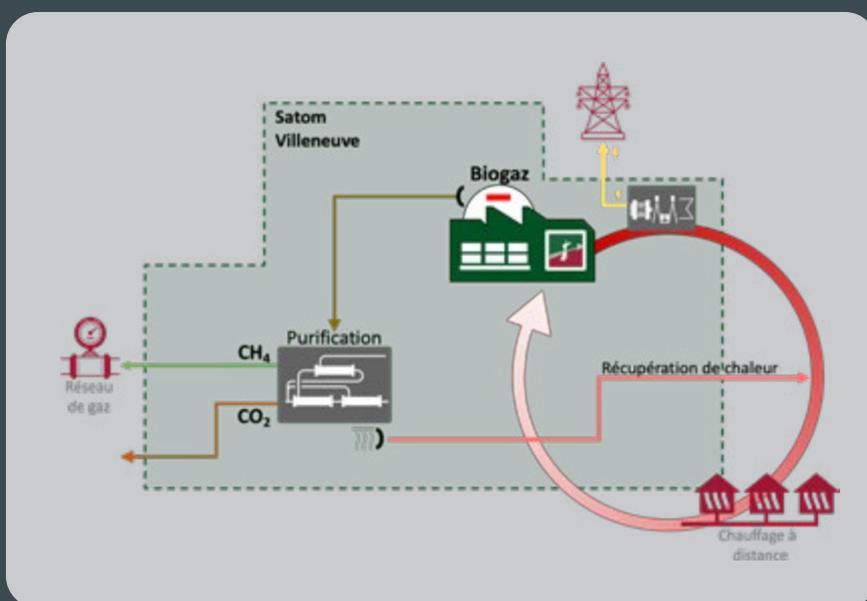
Satom SA va donc lancer en 2020 les études de faisabilité techniques et économiques relatives à ce projet. Les trois premières étapes consistent à analyser le potentiel énergétique du projet, à définir le concept énergétique optimal ainsi que le tracé en analysant différentes variantes, le défi technique étant la traversée du Rhône et de l'autoroute.

Les résultats de cette étude sur les possibilités d'extension en terme technique et de coût devraient être connus courant 2020 et permettre aux municipalités et à Satom SA de prendre une décision ferme sur la poursuite de ce projet.

## Étude de production de biométhane

Sur son site de Villeneuve, Satom SA produit du biogaz par méthanisation. L'énergie du biogaz produit dans le digesteur est transformée aujourd'hui en électricité et en chaleur. L'entreprise souhaite étudier une nouvelle alternative de valorisation du biogaz en énergie : la purification du biogaz pour le transformer en biométhane afin de l'injecter ensuite dans un réseau de gaz naturel.

Une étude destinée à vérifier la pertinence énergétique et économique de cette solution sera lancée en 2020. Elle comparera la situation actuelle avec une production de biométhane et permettra de décider de la poursuite ou non de ce projet.



## Assainissement décharge Châtelet

Depuis 2011, Satom SA est propriétaire de la décharge du Châtelet, située sur la commune de Port-Valais. Cette décharge bioactive de type D (selon l'OLED) est destinée au stockage des mâchefers (résidus de la valorisation thermique). En raison de problèmes d'étanchéité, l'autorisation d'exploiter cette décharge a été suspendue provisoirement en 2007.

Bien que l'assainissement de cette décharge ne soit pas obligatoire selon l'Ordonnance sur les Sites pollués (OSites), Satom SA souhaite aujourd'hui :

- mettre en conformité cette décharge afin d'assurer une meilleure protection des eaux souterraines,
- reprendre provisoirement l'exploitation pour la compléter en y entreposant ses mâchefers,
- réaménager et revégétaliser cet espace au terme de l'exploitation pour le restituer à son état naturel dans un souci d'amélioration du paysage et de préservation de la faune et de la flore locales.

Au préalable, il est nécessaire de rendre ce projet conforme à la planification actuelle de la commune de Port-Valais. Pour cela, une modification partielle du PAZ (plan d'affectation des zones) et du RCCZ (règlement de construction et des zones) ainsi qu'un PAD (plan d'aménagement détaillé) sont nécessaires. Courant 2020, le dossier comprenant la modification partielle du PAZ, RCCZ et PAS ainsi que l'étude d'impact sur l'environnement et le rapport de défrichement provisoire sera donc soumis à l'enquête publique puis au vote de l'assemblée primaire de la commune de Port-Valais.

Une fois les questions administratives réglées, les travaux de mise en conformité pourront débuter. Au vu du manque annoncé d'espace de stockage, cette décharge serait d'une grande utilité pour Satom SA. En outre, la remise en état prévue au terme du projet ainsi que les mesures d'accompagnement projetées présentent une réelle plus-value environnementale.



# ASPECTS FINANCIERS

” Nos finances saines nous permettent d’envisager sereinement les investissements nécessaires à la réalisation de notre vision.

The image shows a hand holding a red and white marker pointing to a financial statement table. The table is divided into two columns: 'Budget 2018 (€M)' and 'Budget 2017 (€M)'. The rows represent different financial metrics, including 'Résultat financier', 'Résultat exceptionnel ou hors période', 'RÉSULTAT ORDINAIRE', 'Résultat des provisions à court et long terme', 'Affectation du résultat du Troisième trimestre', 'RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION', and 'RÉSULTAT DE L'EXERCICE'. The values are in millions of euros.

	Budget 2018 (€M)	Budget 2017 (€M)
<b>Résultat financier</b>	16 767 848,00	16 244 308,00
Impôts différés	17 625 114,22	17 625 114,22
Produits financiers	1 768 805,36	1 768 805,36
Charges financières	134 801,78	134 801,78
<b>Résultat exceptionnel ou hors période</b>	5 246 213,00	5 246 213,00
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	1 706 851,76	3 895 291,60
<b>Résultat des provisions à court et long terme</b>	163 872,38	163 872,38
<b>Résultat avant attribution</b>	1 870 724,14	4 059 163,98
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	1 870 724,14	4 059 163,98

# COMPTE DE RÉSULTAT

	BOUCLEMENT 2018 [CHF]	BUDGET 2019 [CHF]	BOUCLEMENT 2019 [CHF]
<b>Produits issus des incinérables</b>	<b>29 792 848</b>	<b>28 160 700</b>	<b>31 344 379</b>
Ventes énergie Monthey	10 244 308	11 210 000	11 066 928
Taxes de traitement des déchets incinérables	17 625 114	15 200 000	18 255 461
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1 788 885	1 720 000	1 829 769
Taxe de rattrapage nouvelles communes actionnaires	449	700	631
Autres revenus	134 092	30 000	191 590
<b>Produits issus des déchets verts et des méthanisables</b>	<b>5 540 218</b>	<b>6 720 500</b>	<b>5 782 909</b>
Ventes énergie Villeneuve	1 706 022	1 980 000	1 701 420
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 173 434	2 560 000	2 208 483
Ventes de produits site de Villeneuve	163 073	170 000	176 233
GastroVert	1 481 858	2 000 500	1 695 878
Autres revenus	15 832	10 000	895
<b>Thermoréseau</b>	<b>8 184 958</b>	<b>8 950 000</b>	<b>9 329 802</b>
Ventes d'énergie thermique	5 314 489	6 200 000	5 947 056
Taxes de puissance	1 658 263	1 750 000	1 746 997
Certificats CO <sup>2</sup>	1 204 400	1 000 000	1 629 000
Autres revenus	7 806	0	6 749
<b>Conseils et valorisation</b>	<b>47 194</b>	<b>65 000</b>	<b>36 761</b>
Prestations de conseils et gestion des déchèteries externes	47 194	65 000	36 761
<b>Déchèterie régionale sur site de Monthey</b>	<b>168 938</b>	<b>191 000</b>	<b>209 597</b>
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	135 644	157 000	164 587
Vente de valorisables	33 294	34 000	45 009
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>43 734 156</b>	<b>44 087 200</b>	<b>46 703 447</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>25 087 085</b>	<b>25 965 500</b>	<b>27 187 077</b>
Frais de personnel	10 758 002	10 124 000	10 688 581
Entretien des installations	4 364 882	4 622 600	4 234 741
Consommables et véhicules d'exploitation	531 808	255 000	326 951
Charges d'énergie	2 726 824	3 541 000	2 835 509
Frais de transport et d'élimination	1 632 472	2 024 400	1 973 413
Epuration des gaz et évacuation des cendres	1 359 338	1 486 000	1 612 152
Evacuation des scories	2 355 504	2 360 500	3 440 893
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	80 931	50 000	0
Sécurité et contrôle des installations	56 761	60 000	117 288
Recherche et développement	130 801	100 000	39 684
Autres frais	40 065	40 000	27 760
Intérêts charges calculés en interne	1 049 696	1 302 000	1 890 105
<b>Charges d'assurances et d'administration</b>	<b>1 453 980</b>	<b>1 751 000</b>	<b>1 598 330</b>
<b>Charges d'immeuble</b>	<b>713 215</b>	<b>755 000</b>	<b>802 362</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>12 949 208</b>	<b>10 666 885</b>	<b>11 238 688</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>40 203 488</b>	<b>39 138 385</b>	<b>40 826 458</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 530 668</b>	<b>4 948 815</b>	<b>5 876 989</b>

<b>Résultat financier</b>	<b>842 695</b>	<b>1 087 185</b>	<b>1 687 418</b>
Intérêts produits calculés en interne	1 049 696	1 302 000	1 890 105
Produits financiers	42 052	11 400	34 701
Charges financières	-249 053	-226 215	-237 388
<b>Résultat exceptionnel ou hors période</b>	<b>86 469</b>	<b>0</b>	<b>139 223</b>
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	<b>4 459 832</b>	<b>6 036 000</b>	<b>7 703 630</b>
<b>Évolution des provisions à court et long terme</b>	<b>-3 300 000</b>	<b>-200 000</b>	<b>-7 200 000</b>
Utilisation de provisions selon annexes 10 et 12	-4 300 000	-200 000	-7 200 000
Attribution aux provisions selon annexes 10 et 12	1 000 000	0	0
<b>Activation du résultat du Thermoréseau</b>	<b>-82 051</b>	<b>-536 000</b>	<b>-429 632</b>
<b>RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES</b>	<b>1 077 781</b>	<b>5 300 000</b>	<b>73 998</b>
Attribution au fonds de renouvellement	-1 000 000	-5 300 000	0
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>77 781</b>	<b>0</b>	<b>73 998</b>

Le compte de résultat comme présenté ci-contre comprend les écritures internes de transfert inter-secteurs et les intérêts charges et produits issus du financement des centres de profits.

# INCINÉRATION

	BOUCLEMENT 2018 [CHF]	BUDGET 2019 [CHF]	BOUCLEMENT 2019 [CHF]
<b>Produits issus des incinérables</b>	<b>29 792 848</b>	<b>28 160 700</b>	<b>31 344 379</b>
Ventes énergie Monthey	10 244 308	11 210 000	11 066 928
Taxes de traitement des déchets incinérables	17 625 114	15 200 000	18 255 461
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1 788 885	1 720 000	1 829 769
Taxe de rattrapage nouvelles communes actionnaires	449	700	631
Vente métaux	9 424	20 000	30 931
Autres revenus	124 668	10 000	160 659
<b>Conseils et valorisation</b>	<b>47 194</b>	<b>65 000</b>	<b>36 761</b>
Prestations de conseils	18 221	25 000	16 811
Gestion des déchèteries externes (résultat net)	28 973	40 000	19 950
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>29 840 042</b>	<b>28 225 700</b>	<b>31 381 140</b>
<b>Charges d'exploitation Monthey</b>	<b>17 302 884</b>	<b>17 253 100</b>	<b>18 248 910</b>
Frais de personnel	9 018 834	8 414 000	9 003 657
Entretien des installations	3 373 275	3 672 600	3 358 746
Consommables et véhicules d'exploitation	523 157	240 000	321 739
Charges d'énergie	326 211	790 000	275 058
Frais de transport et d'élimination	78 071	80 000	79 693
Epuration des gaz et évacuation des cendres	1 359 338	1 486 000	1 612 152
Evacuation des scories	2 355 504	2 360 500	3 440 893
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	80 931	50 000	0
Sécurité et contrôle des installations	56 761	60 000	117 288
Recherche et développement	130 801	100 000	39 684
<b>Charges d'assurances et d'administration</b>	<b>1 274 772</b>	<b>1 626 000</b>	<b>1 340 072</b>
<b>Charges d'immeuble</b>	<b>584 549</b>	<b>605 000</b>	<b>655 720</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>7 173 302</b>	<b>4 928 785</b>	<b>5 396 021</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 335 506</b>	<b>24 412 885</b>	<b>25 640 723</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 504 536</b>	<b>3 812 815</b>	<b>5 740 417</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>842 695</b>	<b>1 087 185</b>	<b>1 687 418</b>
Intérêts produits calculés en interne	1 049 696	1 302 000	1 890 105
Produits financiers	42 052	11 400	34 701
Charges financières	-249 053	-226 215	-237 388
<b>Résultat exceptionnel ou hors période</b>	<b>86 469</b>	<b>0</b>	<b>122 443</b>
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	<b>4 433 700</b>	<b>4 900 000</b>	<b>7 550 278</b>
<b>Soutien à la filière GastroVert</b>	<b>-402 820</b>	<b>0</b>	<b>-539 196</b>
<b>Evolution des provisions à court et long terme</b>	<b>-3 000 000</b>	<b>0</b>	<b>-7 000 000</b>
Utilisation de provisions selon annexes 10 et 12	1 000 000	0	0
Attribution aux provisions selon annexes 10 et 12	-4 000 000	0	-7 000 000
<b>RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES</b>	<b>1 030 880</b>	<b>4 900 000</b>	<b>11 082</b>
Attribution au fonds de renouvellement	-1 000 000	-5 300 000	0
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>30 880</b>	<b>-400 000</b>	<b>11 082</b>

## DÉCHETS VERTS

	BOUCLEMENT 2018 [CHF]	BUDGET 2019 [CHF]	BOUCLEMENT 2019 [CHF]
<b>Produits issus des déchets verts et des méthanisables</b>	<b>5 540 218</b>	<b>6 720 500</b>	<b>5 782 909</b>
Ventes énergie Villeneuve	1 706 022	1 980 000	1 701 420
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 173 434	2 560 000	2 208 483
Ventes de produits site de Villeneuve	163 073	170 000	176 233
GastroVert	1 481 858	2 000 500	1 695 878
Autres revenus	15 832	10 000	895
<b>Charges d'exploitation Villeneuve</b>	<b>4 030 675</b>	<b>4 395 000</b>	<b>4 356 022</b>
Frais de personnel	1 104 262	1 050 000	1 106 441
Entretien des installations	743 526	650 000	654 881
Frais de transport et d'élimination	395 258	500 000	409 119
Frais GastroVert	1 061 194	1 350 000	1 375 258
Charges d'énergie	227 655	300 000	229 331
Véhicules d'exploitation	4 667	5 000	-216
Charges d'administration	79 324	60 000	157 065
Divers	33 121	30 000	20 375
Charges d'immeuble	128 666	150 000	146 643
Charges financières	253 002	300 000	257 125
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>1 842 908</b>	<b>1 925 500</b>	<b>1 923 066</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-333 364</b>	<b>400 000</b>	<b>-496 179</b>
<b>Résultat exceptionnel ou hors période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 780</b>
<b>Soutien à la filière GastroVert</b>	<b>402 820</b>	<b>0</b>	<b>539 196</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>69 456</b>	<b>400 000</b>	<b>59 797</b>

## THERMORÉSEAU

	BOUCLEMENT 2018 [CHF]	BUDGET 2019 [CHF]	BOUCLEMENT 2019 [CHF]
<b>Produits</b>	<b>6 980 558</b>	<b>7 950 000</b>	<b>7 700 802</b>
Ventes d'énergie thermique	5 314 489	6 200 000	5 947 056
Taxes de puissance	1 658 263	1 750 000	1 746 997
Autres revenus	7 806	0	6 749
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 904 485</b>	<b>4 436 000</b>	<b>4 815 168</b>
Frais de personnel	577 657	600 000	517 871
Entretien des installations	247 920	300 000	220 905
Charges d'assurances et d'administration	99 884	65 000	101 192
Charges d'énergie	2 172 958	2 451 000	2 331 120
Véhicules d'exploitation	3 984	10 000	4 752
Divers	6 944	10 000	7 385
Charges financières	795 137	1 000 000	1 631 942
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>3 898 422</b>	<b>3 778 000</b>	<b>3 885 002</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-822 349</b>	<b>-264 000</b>	<b>-999 368</b>
<b>Evolution des provisions à long terme</b>	<b>-300 000</b>	<b>-200 000</b>	<b>-200 000</b>
Provision pour acquisition énergie de secours	-300 000	-200 000	-200 000
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	<b>-1 122 349</b>	<b>-464 000</b>	<b>-1 199 368</b>
Certificats CO <sup>2</sup> (estimation)	750 000	1 000 000	1 000 000
Certificats CO <sup>2</sup> - Différence d'estimation année antérieure	454 400	0	629 000
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>82 051</b>	<b>536 000</b>	<b>429 632</b>

## DÉCHÈTERIE RÉGIONALE SUR SITE DE MONTHEY

	BOUCLEMENT 2018 [CHF]	BUDGET 2019 [CHF]	BOUCLEMENT 2019 [CHF]
<b>Produits</b>	<b>168 938</b>	<b>191 000</b>	<b>209 597</b>
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	135 644	157 000	164 587
Vente de valorisables	33 294	34 000	45 009
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>156 916</b>	<b>156 400</b>	<b>171 878</b>
Frais de personnel	57 250	60 000	60 613
Frais de gestion	22 401	20 000	32 545
Frais internes d'élimination	75 709	74 400	77 683
Charges financières	1 556	2 000	1 037
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>34 577</b>	<b>34 600</b>	<b>34 600</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>-22 554</b>	<b>0</b>	<b>3 119</b>

## FLUX DE TRÉSORERIE

		2018	2019
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>15 857 621</b>	<b>18 472 495</b>
Résultat net () = bénéfice net ou (-) = perte nette		77 781	73 998
Résultat secteur Thermoréseau	-	-82 051	-429 632
Amortissements	+	12 949 208	11 238 688
Variation des provisions travaux futurs	+/-	3 300 000	7 200 000
Variation du fonds de renouvellement	+/-	1 000 000	0
Variation des provisions pour perte sur clients	+/-	-22 000	12 000
Intérêts emprunts à long terme	+	202 538	210 516
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>17 589 578</b>	<b>19 164 834</b>
Variation des actifs circulants d'exploitation	+/-	426 624	-787 168
Variation des dettes d'exploitation	+/-	-2 158 581	94 829
<b>Flux net de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-13 728 484</b>	<b>-8 902 169</b>
Encaissements prêts à tiers	+	13 106	8 803
Paiements pour investissements bruts	-	14 379 680	9 565 449
Encaissements raccordements privés	+	638 090	654 477
<b>Flux net de trésorerie des activités de financement</b>		<b>4 797 462</b>	<b>-210 516</b>
Emissions d'emprunts	+	15 000 000	0
Remboursement d'emprunts	-	10 000 000	0
Paiement des intérêts emprunts à long terme	-	202 538	210 516
<b>Flux net de trésorerie</b>	<b>CHF</b>	<b>6 926 600</b>	<b>9 359 810</b>
Trésorerie finale		7 006 793	16 366 603
Trésorerie initiale		80 193	7 006 793
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE</b>	<b>CHF</b>	<b>6 926 600</b>	<b>9 359 810</b>

	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]	ÉVOLUTION ANNUELLE [CHF]	SITUATION AU 31.12.2019 [CHF]
<b>Évolution de la trésorerie</b>			
Comptes bancaires	6 980 849	9 231 320	16 212 169
Comptes bancaires (EUR)	5 813	137 008	142 821
Caisses (pesages Monthey et Villeneuve, réception)	20 131	-8 518	11 613
<b>TOTAL</b>	<b>7 006 793</b>	<b>9 359 810</b>	<b>16 366 603</b>

Le flux net de trésorerie lié aux activités d'exploitation de CHF 18 472 495 a suffi à financer les dépenses d'investissements de CHF 8 902 169 et a permis de constituer une réserve de liquidités. Le flux net lié aux activités de financement de CHF 210 516 est lié aux intérêts des emprunts à long terme d'un total de CHF 25 mios.

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

Actif	31 DÉCEMBRE 2018 [CHF]	31 DÉCEMBRE 2019 [CHF]	ANNEXE N°
<b>Actifs circulants</b>	<b>16 525 989</b>	<b>26 660 967</b>	
Caisses	20 131	11 613	
Comptes bancaires	6 986 662	16 354 990	
<b>Trésorerie</b>	<b>7 006 793</b>	<b>16 366 603</b>	
Débiteurs actionnaires	1 866 632	2 040 801	
Débiteurs autre clientèle	4 359 647	4 597 118	
Ducroire	-218 000	-230 000	3.1
<b>Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service</b>	<b>6 008 279</b>	<b>6 407 919</b>	
<b>Autres créances</b>	<b>10 721</b>	<b>1</b>	
<b>Stocks et travaux en cours</b>	<b>105 477</b>	<b>136 139</b>	
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>3 394 720</b>	<b>3 750 305</b>	
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>99 398 203</b>	<b>96 632 051</b>	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>37 792</b>	<b>28 989</b>	5
<b>Titres</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	6
Installations en exploitation site de Monthey	24 683 335	20 442 906	6
Installations en construction site de Monthey	464 935	750 216	
Site de Villeneuve	17 141 670	16 276 393	
Thermoréseau	56 478 587	58 437 420	7
Liaison vapeur SATOM-CIMO	491 198	629 695	
Déchèterie régionale	69 153	34 553	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>99 328 877</b>	<b>96 571 183</b>	3.2
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21 534</b>	<b>21 880</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>115 924 192</b>	<b>123 293 019</b>	
<b>Passif</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2018 [CHF]</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2019 [CHF]</b>	
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>5 775 419</b>	<b>10 289 495</b>	
<b>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service</b>	<b>4 141 906</b>	<b>4 004 455</b>	
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>647 988</b>	<b>759 774</b>	9
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>411 611</b>	<b>525 265</b>	
<b>Provisions à court terme</b>	<b>573 913</b>	<b>5 000 000</b>	3.3+10
<b>Fonds étrangers à long terme</b>	<b>51 428 915</b>	<b>54 209 668</b>	
<b>Dettes financières à long terme portant intérêt</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	11
<b>Autres dettes à long terme</b>	<b>103 915</b>	<b>110 755</b>	
<b>Provisions à long terme</b>	<b>26 325 000</b>	<b>29 098 913</b>	3.3+12
<b>Fonds propres</b>	<b>58 719 858</b>	<b>58 793 856</b>	
Capital-actions (10'000 actions à Fr. 100.-)	1 000 000	1 000 000	13
Actions propres	-6 000	-6 000	14
	<b>994 000</b>	<b>994 000</b>	
Fonds de renouvellement et d'investissement	57 549 000	57 549 000	3.4
Réserve pour actions propres issue du bénéfice	6 000	6 000	
Bénéfice au bilan	170 858	244 856	
<b>Réserves facultatives issues du bénéfice</b>	<b>57 725 858</b>	<b>57 799 856</b>	15
<b>TOTAUX</b>	<b>115 924 192</b>	<b>123 293 019</b>	

## EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DURANT L'ANNÉE 2019

		IMMOBILISATIONS NETTES AU 31.12.2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	RÉAFFECTATIONS	AMORTISSEMENTS	IMMOBILISATIONS NETTES AU 31.12.2019
Installations en exploitation site de Monthey	Bâtiments	12 711 716	104 039	0	314 648	-2 170 631	10 959 773
	Equipements électromécaniques	8 733 720	25 742	0	0	-2 739 588	6 019 874
	Mobilier, équipements de bureau et informatique	327 325	8 234	0	669	-120 582	215 645
	Machines et véhicules	547 046	624 605	0	0	-361 869	809 781
	Décharges	1 737 381	0	0	0	0	1 737 381
	Terrains et servitudes	626 146	74 306	0	0	0	700 452
Installations en construction site de Monthey	464 935	600 598	0	-315 317	0	750 216	
Site de Villeneuve	17 141 670	1 057 789	0	0	-1 923 066	16 276 393	
Thermoréseau	56 478 587	6 273 467	-429 632	0	-3 885 002	58 437 420	
Liaison vapeur SATOM-CIMO	491 198	138 498	0	0	0	629 695	
Déchèterie régionale	69 153	0	0	0	-34 600	34 553	
		<b>99 328 877</b>	<b>8 907 276</b>	<b>-429 632</b>	<b>0</b>	<b>-11 235 338</b>	<b>96 571 183</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Satom SA, Route Boeuferrant Nord 16, Case postale 92,  
1870 Monthey 1  
CHE-101.539.325

La société est exonérée fiscalement. Le Service cantonal des contributions de l'Etat du Valais reconsidère l'exonération globale octroyée à Satom SA.

## 2. Principes généraux de tenue de la comptabilité et de présentation des comptes

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels (art. 957 à 962 CO).

## 3. Informations sur les principes comptables mis en application dans les comptes annuels

Les commentaires éventuels sont intégrés en bas de page dans les secteurs concernés.

**3.1.** La provision pour pertes sur débiteurs a été adaptée en fonction de l'évolution des risques pour les créances dont SATOM estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels. Cette provision se base sur la valeur des créances de la clientèle, sans tenir compte des prestations opérées pour les communes-actionnaires.

**3.2.** L'activation de nouvelles immobilisations corporelles est effectuée dans le cadre de plan d'investissement et selon le principe du coût d'acquisition. Le calcul des amortissements découle de la politique définie par le Conseil d'Administration.

**3.3.** Les provisions sont des fonds affectés en vue de futurs investissements ou travaux importants de remise en état des installations et sont répartis à court ou long terme selon l'imminence de leur utilisation.

**3.4.** Le fonds de renouvellement découle de l'obligation (OLED) de maintenir les installations conformes à l'état de la technique et de les moderniser sans devoir impacter démesurément les prix pour les communes actionnaires. Il est considéré comme appartenant aux fonds propres et l'attribution est donc effectuée en dernière phase de répartition du bénéfice.

## 4. Emplois à plein temps

81 EPT à fin 2018  
80 EPT à fin 2019

## 5. Actifs engagés en garantie des dettes ou grevés d'une réserve de propriété

Une caution de douane de CHF 4'500.- est classée dans les immobilisations financières à fin 2019. Elle était de CHF 2'000.- à fin 2018.

## 6. Titres

ISDS Oulens SA à Oulens-sous-Echallens  
CHE-102.705.164  
10 actions valeur nominale de Fr. 1'000.-  
soit 5% de droit de vote et intérêts





## 7. Détail des investissements du thermoréseau

	SITUATION AU 31.12.2017 [CHF]	INVESTISSEMENTS/ AMORTISSEMENTS [CHF]	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]
Centrale et liaison de secours	10 074 345.59	-486 908.67	9 587 436.92
Réseau de distribution sur Collombey-Muraz	14 022 123.02	17 931.20	14 040 054.22
Réseau de distribution sur Monthey	27 059 822.96	1 570 559.98	28 630 382.94
Branchements privatifs	2 188 113.77	287 333.17	2 475 446.94
TVA CorrDIP	-335 241.94	0.00	-335 241.94
Pertes reportées cumulées	2 162 558.98	-82 051.11	2 080 507.87
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>55 171 722.39</b>	<b>1 306 864.56</b>	<b>56 478 586.95</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS BRUTS</b>	<b>89 288 151.66</b>	<b>5 925 427.95</b>	<b>95 213 579.61</b>

(sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)

	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]	INVESTISSEMENTS/ AMORTISSEMENTS [CHF]	SITUATION AU 31.12.2019 [CHF]
Centrale et liaison de secours	9 587 436.92	-889 416.63	8 698 020.29
Réseau de distribution sur Collombey-Muraz	14 040 054.22	2 111 617.68	16 151 671.90
Réseau de distribution sur Monthey	28 630 382.94	820 609.95	29 450 992.89
Branchements privatifs	2 475 446.94	345 653.83	2 821 100.77
TVA CorrDIP	-335 241.94	0.00	-335 241.94
Pertes reportées cumulées	2 080 507.87	-429 631.92	1 650 875.95
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>56 478 586.95</b>	<b>1 958 832.91</b>	<b>58 437 419.86</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS BRUTS</b>	<b>95 213 579.61</b>	<b>6 927 943.89</b>	<b>102 141 523.50</b>

(sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)

## 8. Crédit-bail

Droits de superficie échus fin 2033 auprès de la commune de Monthey  
 Valeur à fin 2018 : CHF 104'966.45 sur 14 ans = CHF 1'469'530.-  
 Valeur à fin 2019 : CHF 104'966.45 sur 13 ans = CHF 1'364'564.-

## 9. Dettes envers des institutions de prévoyance

Fr. 387'746.65 à fin 2018  
 Fr. 356'540.05 à fin 2019

## 10. Evolution des provisions à court terme

	SITUATION AU 31.12.2017 [CHF]	UTILISATION/ RECLASSEMENT [CHF]	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	573 913.48	0.00	573 913.48
Provision révision turbine	1 000 000.00	-1 000 000.00	0.00
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	6 400 000.00	-6 400 000.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 973 913.48</b>	<b>-7 400 000.00</b>	<b>573 913.48</b>

	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]	UTILISATION/ RECLASSEMENT [CHF]	SITUATION AU 31.12.2019 [CHF]
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	573 913.48	-573 913.48	0.00
Provision pour assainissement ou changement caisse de pension CPVAL	0.00	4 500 000.00	4 500 000.00*
Provision pour impôts et frais juridiques	0.00	500 000.00	500 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>573 913.48</b>	<b>4 426 086.52</b>	<b>5 000 000.00</b>

\* La provision pour assainissement ou changement caisse de pension CPVAL de CHF 4 500 000.- est composée de CHF 1 000 000.- attribué en 2018 et reclassé à court terme et de CHF 3 500 000.- de nouvelle attribution.

## 11. Ventilation des dettes à long terme portant intérêt selon leur exigibilité, à savoir de 1 à 5 ans et plus de 5 ans

### Situation au 31.12.2018

L'emprunt de CHF 10 000 000.- contracté auprès de l'UBS a été remboursé le 18 juin 2018

> 5 ans	CHF 10 000 000.-	BCVs avance à terme fixe échue en 2026
	CHF 15 000 000.-	BCVs avance à terme fixe échue en 2028

### Situation au 31.12.2019

> 5 ans	CHF 10 000 000.-	BCVs avance à terme fixe échue en 2026
	CHF 15 000 000.-	BCVs avance à terme fixe échue en 2028

## 12. Evolution des provisions à long terme

	SITUATION AU 31.12.2017 [CHF]	RECLASSEMENT/ ATTRIBUTION [CHF]	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	0.00	6 400 000.00	6 400 000.00
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories	3 325 000.00	0.00	3 325 000.00
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	10 500 000.00	0.00	10 500 000.00
Provision assainissement L3	1 300 000.00	0.00	1 300 000.00
Provision acquisition énergie de secours	500 000.00	300 000.00	800 000.00
Provision investissement SwissZinc SA	0.00	300 000.00	300 000.00
Provision turbine à contre-pression	0.00	2 700 000.00	2 700 000.00
Provision pour assainissement ou changement caisse pension	0.00	1 000 000.00	1 000 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>15 625 000.00</b>	<b>10 700 000.00</b>	<b>26 325 000.00</b>

	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]	RECLASSEMENT/ ATTRIBUTION [CHF]	SITUATION AU 31.12.2019 [CHF]
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	0.00	573 913.48	573 913.48
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	6 400 000.00	0.00	6 400 000.00
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories	3 325 000.00	0.00	3 325 000.00
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	10 500 000.00	3 000 000.00	13 500 000.00
Provision assainissement L3	1 300 000.00	0.00	1 300 000.00
Provision acquisition énergie de secours	800 000.00	200 000.00	1 000 000.00
Provision investissement SwissZinc SA	300 000.00	0.00	300 000.00
Provision turbine à contre-pression	2 700 000.00	0.00	2 700 000.00
Provision pour assainissement ou changement caisse pension	1 000 000.00	-1 000 000.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>26 325 000.00</b>	<b>2 773 913.48</b>	<b>29 098 913.48</b>

### 13. Capital-actions

Le capital-actions est composé de 10 000 actions à CHF 100.- et ne connaît pas de modification. Il est réparti au prorata de la population de référence entre les communes-actionnaires.

### 14. Actions propres

60 actions valeur nominale de Fr. 100.- = Fr. 6 000.- (sans changements)

### 15. Evolution des réserves facultatives issues du bénéfice

	SITUATION AU 31.12.2017 [CHF]	ATTRIBUTION/ UTILISATION [CHF]	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]
Fonds de renouvellement et d'investissement	56 549 000.00	1 000 000.00	57 549 000.00
Réserve pour actions propres	6 000.00	0.00	6 000.00
Résultat activité Incinération	115 509.78	30 880.22	146 390.00
Résultat activité Déchets verts	-35 308.58	69 455.58	34 147.00
Résultat activité Déchèterie régionale sur site de Monthey	12 875.16	-22 554.42	-9 679.26
<b>TOTAL</b>	<b>56 648 076.36</b>	<b>1 077 781.38</b>	<b>57 725 857.74</b>

	SITUATION AU 31.12.2018 [CHF]	ATTRIBUTION/ UTILISATION [CHF]	SITUATION AU 31.12.2019 [CHF]
Fonds de renouvellement et d'investissement	57 549 000.00	0.00	57 549 000.00
Réserve pour actions propres	6 000.00	0.00	6 000.00
Résultat activité Incinération	146 390.00	11 081.81	157 471.81
Résultat activité Déchets verts	34 147.00	59 797.26	93 944.26
Résultat activité Déchèterie régionale sur site de Monthey	-9 679.26	3 118.69	-6 560.57
<b>TOTAL</b>	<b>57 725 857.74</b>	<b>73 997.76</b>	<b>57 799 855.50</b>

## 16. Explications postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

En 2018, une différence d'estimation des certificats CO<sub>2</sub> pour l'année 2016 de CHF 454'400.- a été encaissée (hors période). Une ristourne d'ISDS Oulens a été accordée pour les dépôts des cendres de l'année 2017 pour un montant de CHF 59'840.-. Le solde est constitué de vente de matériel d'occasion et de bénéfices sur ventes de véhicule et machines d'exploitation.

En 2019, une différence d'estimation des certificats CO<sub>2</sub> pour l'année 2017 de CHF 629'000.- a été encaissée (hors période). Une ristourne d'ISDS Oulens a été accordée pour les dépôts des cendres de l'année 2018 pour un montant de CHF 43'428.-. Un montant a été récupéré d'une faillite considérée comme perdue. Le solde est constitué de bénéfices sur ventes de machines d'exploitation.

## 17. Honoraires versés à l'organe de révision

Prestation de révision 2018 : CHF 17'000.- Fidag SA, Monthey

Prestation de révision 2019 : CHF 17'000.- Fidag SA, Monthey

## 18. Honoraires versés au Conseil d'administration

L'indemnité totale versée au Conseil d'administration à titre d'honoraires pour 2019 est de CHF 98'625.- (CHF 85'000.- en 2018).

## Résolutions

Satom SA se soumet volontairement au contrôle ordinaire. La comptabilité et le système de contrôle interne ont été vérifiés par la fiduciaire FIDAG SA à Monthey, conformément aux exigences légales (art. 728a al. 1 ch 3 CO) qui prévoient l'obligation pour l'organe de révision de confirmer une fois par an à l'assemblée générale l'existence du système de contrôle interne défini par le Conseil d'administration.

Au terme de rapport d'activité, les membres du Conseil d'administration témoignent toute leur reconnaissance à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement et la fidélité dont ils ont fait preuve à l'égard de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

En conclusion, le Conseil d'administration à l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. Approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2019, tels que présentés par le Conseil d'administration,
2. Donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion,
3. Approuver la proposition du Conseil d'administration concernant les amortissements de CHF 11'238'688.43, l'évolution des provisions à court et long terme selon points 10 et 12 de l'annexe, l'activation du résultat du thermoréseau de CHF 429'631.92 et le report de CHF 73'997.76 au bénéfice du bilan selon le point 15 de l'annexe.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président  
C. Neukomm

Le Vice-Président  
P. Gross

## GESTION DES RISQUES

Satom SA dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et a fixé dans un règlement l'organisation et le contrôle des pièces comptables. D'autre part, une démarche de mise en place d'un système de management intégré est en cours et sera finalisée en 2021 (ISO 9001 et ISO 14001) et en 2022 (ISO 45001).

En date du 7 mai 2020, une commission du Conseil d'administration a pris connaissance du rapport des vérificateurs Fidag SA. L'opinion d'audit des réviseurs est positive et leur appréciation des comptes annuels confirme que les états financiers sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

La revue des risques fait l'objet dorénavant d'une nouvelle approche et analyse. Un manuel y relatif a été élaboré. Les matrices de risques opérationnels, stratégiques et financiers ont été établies. Une présentation du résultat de cette analyse a été faite en fin d'année 2019 au Conseil d'administration. Cette cartographie des risques doit être revue chaque année par le comité d'audit et risques.

### **Litiges juridiques**

Plusieurs commandements de payer liés à la construction du thermoréseau contre lesquels Satom SA a fait opposition sont restés à ce jour sans suite. Satom SA poursuit les procédures pour le règlement de ces litiges.

### **Commandes et mandats ouverts à fin 2019 - début 2020**

Le projet Lavacid a été découpé en deux étapes. La 1ère étape consistant à remplacer le traitement actuel des eaux est en phase d'études.

Des études préliminaires du projet de liaison vapeur avec CIMO ont été effectuées. L'approbation du crédit d'investissement est prévu en signature par le Conseil d'administration courant juin 2020.

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Satom SA, à Monthey**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Satom SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 46 à 58 du rapport de gestion) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

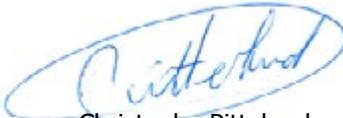
Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Luc Wassmer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Christophe Pitteloud  
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 7 mai 2020

# PROJET DE BUDGET 2021

[CHF]

<b>Produits issus des incinérables</b>	<b>29 908 000</b>	
Ventes énergie Monthey	10 133 000	①
Taxes de traitement des déchets incinérables	17 870 000	②
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1 760 000	
Autres revenus	145 000	
<b>Produits issus des méthanisables et des déchets verts</b>	<b>6 642 100</b>	
Ventes énergie Villeneuve	1 903 000	
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 524 100	②
Ventes de produits site de Villeneuve	313 000	
GastroVert	1 901 000	②
Autres revenus	1 000	
<b>Thermoréseau</b>	<b>9 240 000</b>	
<b>Conseils et valorisation</b>	<b>35 000</b>	
<b>Déchèterie régionale sur le site de Monthey</b>	<b>199 900</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>46 025 000</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>30 596 100</b>	
Frais de personnel	11 961 700	
Entretien des installations	5 547 000	
Consommables et véhicules d'exploitation	333 000	
Charges d'énergie	2 886 800	①
Frais de transport et d'élimination	1 884 100	
Épuration des gaz et évacuation des cendres	1 466 000	
Évacuation des scories	3 887 000	③
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	230 000	①
Sécurité et contrôle des installations	120 000	
Recherche et développement	150 000	
Autres frais	30 500	
Intérêts charges calculés en interne	2 100 000	
<b>Charges d'assurances et d'administration</b>	<b>2 176 000</b>	
<b>Charges d'immeuble</b>	<b>810 500</b>	
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>9 164 950</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>42 747 550</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 277 450</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>1 880 000</b>	
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	<b>5 157 450</b>	
<b>Activation du résultat du Thermoréseau</b>	<b>-230 000</b>	
<b>RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES</b>	<b>4 927 450</b>	
Attribution au fonds de renouvellement ou provisions	-4 900 000	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>27 450</b>	

Ce projet de budget fera l'objet d'une révision en fin d'année 2020 en fonction d'éventuels nouveaux éléments connus.

- ① Impact arrêt temporaire de la turbine dû aux travaux Ecotube
- ② Impact tarification différenciée pour les communes actionnaires qui déploient les services GastroVert Pro et Private sur leur territoire
- ③ Hausse des tarifs de prise en charge des scories à Hinwil





### **Impressum**

Rédaction et photos: Satom SA

Conception graphique: Dominique Studer

Impression: Imprimerie Montfort SA

SATOM SA  
Boeuferrant Nord 16  
1870 Monthey

[www.satomsa.ch](http://www.satomsa.ch)